



**LA RÉPUBLIQUE AU DÉFI
DES BANLIEUES**

Sommaire

Introduction de <i>Jean-Pierre Chevènement</i>	7
<i>Sami Nair</i> , Universitaire	11
<i>Jean-Marie Delarue</i> , Conseiller d'Etat, ancien délégué interministériel à la ville	16
<i>Max Gallo</i> , Ecrivain, historien	41
<i>Rachid Adda</i> , Conseiller régional d'Ile de France	48
<i>Patrick Quinqueton</i> , Maître des Requêtes au Conseil d'Etat	59
<i>Régis Debray</i> , Ecrivain, philosophe	65
Premières conclusions de <i>Jean-Pierre Chevènement</i> ,	70
<i>Débat avec la salle</i>	77

La Fondation « Res Publica » consacre généralement ses travaux à des sujets qui sont en dehors de l'actualité mais peut-on dire vraiment que la crise des banlieues, qui a fait la une des journaux en novembre, ne fait pas partie du paysage de la société française depuis trente ans ?

Il y a des violences dans les banlieues en France depuis le milieu des années 1970 (j'y reviendrai dans un instant). Chacun comprend cependant, à la lumière de ce qui s'est passé au mois de novembre et de la généralisation de ces violences urbaines, que nous avons franchi un seuil.

La question posée est celle de la capacité d'intégration de la France.

Le modèle français d'intégration fonctionne-t-il encore ou est-il définitivement cassé ?

J'ai trouvé amusant, en ces jours de commémoration, de vous lire un passage de François Mitterrand dans ses entretiens avec Marguerite Duras¹.

Voilà ce qu'écrit François Mitterrand :

« Je crois que la France continue d'être un pays marqué par le temps où notre pays était habité par les Celtes. Et cet élément a finalement dominé les autres. Les Français sont encore comme il y a deux mille ans. Malgré les invasions, les immigrations de toutes sortes. Ce qui fait qu'on peut être tout à fait optimiste pour la France, devant cette faculté d'assimilation, d'absorption des peuples qui viennent chez elle. On le voit bien pour les immigrés d'aujourd'hui : une seule génération suffit pour qu'ils s'intègrent. Au lieu de compter par soustraction, c'est toujours une addition [...] On a tous les défauts des Celtes, parfois leurs qualités, ce côté un peu agité, contradictoire, révolutionnaire d'un peuple conservateur ; oui, tout cela se trouve déjà dans les débats et les disputes entre les tribus qui venaient disputer à Vercingétorix sa primauté [...]

Les Français sont des Gaulois, et les Gaulois étaient des paysans.

MD – *C'est-à-dire que les Français sont des paysans.*

FM – *Oui, c'est une vieille race paysanne. Regardez, maintenant il n'y a plus que 8 %, qui inspirent les façons d'être et de penser de la majorité de la population.*

MD – *La France est un pays souvent envahi et quelques fois complètement envahi.*

¹ ¹ François Mitterrand, *Un dessein, un destin*, Hubert Védrine, éd. Découvertes Gallimard, entretiens avec Marguerite Duras.

FM – *C'est un pays qui absorbe [...]. Et de ce qu'il absorbe il fait quelque chose d'original [...] Vous savez, moi, je ne m'inquiète pas du tout des apports extérieurs de populations, je n'ai pas du tout l'impression que va s'échapper je ne sais quelle valeur – d'ailleurs vague – qui serait « l'âme française ». L'âme française, elle est faite de ça aussi, de ces apports. Elle a une force en tant que telle qui fait que les autres se fondent en elle, très vite. »*

Je ne sais pas de quand date ce dialogue, forcément de plus de dix ans !

J'ai trouvé amusant de revenir sur cette conception qui, sans être vraiment républicaine, est une conception assez immémoriale. C'est la conception classique de l'assimilation.

Quand j'étais ministre de l'Education nationale, en 1985, j'avais demandé à Jacques Berque un rapport sur les jeunes issus de l'immigration à l'Ecole de la République. Celui-ci avait produit un développement tout à fait intéressant où il disait à peu près ceci : ce n'est pas l'assimilation qui doit nous guider parce que l'assimilation c'est la reproduction à l'identique. L'intégration, au contraire, façonne à travers des « cultures d'apport » une personnalité collective qui demeure structurée. Il n'y a pas simple juxtaposition mais mise en commun. C'est à dire que la France change, elle n'est pas au 20^e siècle ce qu'elle était au 19^e ou au 16^e siècle et elle ne sera pas au 21^e siècle ce qu'elle a été au 20^e, mais elle restera toujours la France c'est-à-dire une personnalité structurée.

Je ne dirai que deux mots sur le fait que ce qui s'est passé dans les banlieues ne me paraît pas être un mouvement ethno-culturel comme je l'ai entendu dire. Il y a évidemment des cultures différentes de par le monde et aussi des contestations d'essence différente :

- certaines résiduelles, héritées du communisme bureaucratique (Chine, Cuba) ou du mouvement ouvrier ;
- ou se voulant messagères d'un monde nouveau comme l'altermondialisme ;
- ou encore des formes de contestation voulant ressusciter un âge d'or : l'islamisme politique.

Il n'y a pas une culture des banlieues, ce qui ne veut pas dire que ne s'y développent pas humiliation, ressentiment, colère, voire haine (pour reprendre le titre d'un film de Matthieu Kassovitz) et nihilisme, tel qu'il s'est exprimé dans certains incendies d'écoles.

Tout cela ne fait pas une culture, tout au plus un terreau propice à la violence.

Je voudrais commencer par un petit historique :

C'est en 1955 qu'on a commencé à construire les barres de Sarcelles. Un film de cette époque, très amusant, de Jacques Baratier, s'intitule « *La ville bidon* », c'est un récit-fiction de la construction de la ville de Créteil. On y voit le romancier Lucien Bodard interpréter le rôle du maire de Créteil qui était à l'époque le général Billotte. Ca n'a pas grand-chose à voir avec la réalité mais c'est un film amusant.

Ca me paraît être le premier facteur de la crise actuelle : un urbanisme concentrationnaire où on entasse les gens dans des « cages à poules ».

Le deuxième facteur est, bien évidemment la montée d'un chômage de masse à partir de 1974. Le troisième facteur est la politique de l'immigration. Avant 1962, on ne parlait pas d'immigration à proprement parler s'agissant des Algériens puisqu'ils étaient Français. Ils étaient d'ailleurs accompagnés par les Portugais, les Marocains, une immigration qui restait essentiellement européenne ou maghrébine. Puis 1974 est arrivé avec la suspension de l'immigration de travail et le développement du regroupement familial.

Ces trois facteurs méritent d'être rappelés. Ils se télescopent avec un autre mouvement de fond de la société française qui, au moins à partir de 1968, évolue vers une sorte d'hyperindividualisme libéral avec la crise des médiations traditionnelles : Eglises, partis, syndicats, vers une société de consommation atomisée qui ne fournit plus de repères.

On a beau jeu de demander à ces jeunes des cités de s'intégrer à une réalité qui n'est plus portée par nos élites ! Nos élites ne croient plus guère en la France, ai-je besoin de développer... Dans l'idéologie dominante actuelle, celle de la mondialisation, la France est considérée comme archaïque, ringarde, « moisie » même.

C'est dans ce contexte qu'explorent, dès les années 1970, les violences urbaines.

En 1980-1983, vous vous souvenez des Minguettes, la marche des beurs, SOS racisme, Le Pen, une certaine instrumentation politique de tout cela...

Plus récemment, la gauche plurielle. J'ai créé dans les départements, le 18 janvier 1999, des Commissions d'accès à la Citoyenneté (les CODAC) que le gouvernement actuel a maintenues en les appelant les COPEC (je ne sais pas si ça vaut beaucoup plus cher...). Toujours est-il que j'ai eu, à l'époque, quelque peine à me faire entendre. Je ne voudrais pas rappeler toutes les difficultés que j'ai rencontrées : une journée de la citoyenneté, organisée en mars 2000 n'a accouché que d'un numéro d'appel, le 114 pour signaler les cas de discrimination, généralement à l'entrée des discothèques !

Le bilan de la gauche plurielle se résume essentiellement, autant que je puisse en juger, à la revalorisation de la DSU et aux « grands projets de ville » pour ce qui est de la politique de la ville et, évidemment aux CODAC pour ce qui est de l'intégration, avec l'impulsion donnée aux préfets... mais ça n'est pas allé beaucoup plus loin.

Pour conclure, je dirai que cette violence qui s'est généralisée dans nos banlieues me paraît au point de rencontre de l'échec de toutes les politiques publiques :

- Politiques économique et sociale qui se traduisent par l'installation dans un chômage de masse. Jean-Claude Fitoussi a insisté sur le caractère tout à fait déterminant de ce chômage de masse dans la crise des banlieues.
- Crise de la politique urbaine ; la politique de la ville met beaucoup de temps à produire ses effets.
- Crise de la politique éducative : la conception de « l'élève au centre de l'école » n'a pas peu contribué à la difficulté de la transmission des savoirs,
- Crise nationale aussi, car nous ne sommes pas seulement devant une crise sociale, mais aussi devant la crise de l'idée de nation : décolonisation mal digérée, Europe voulue comme substitut à la Nation. Je lisais dans *Libération* un article absolument extraordinaire, en forme de réquisitoire, d'Emmanuel Terray qui proposait de faire passer Philippe Auguste devant le tribunal de l'Histoire à cause de la croisade des Albigeois... [Ce n'était pas Philippe Auguste mais, en fait, Saint Louis.... mais on n'est pas à une erreur près !] Il proposait aussi de faire comparaître Catherine de Médicis, Robespierre, beaucoup de conventionnels, beaucoup de républicains, de révolutionnaires ! Tout cela est assez amusant mais traduit un certain état d'esprit des élites françaises d'aujourd'hui vis-à-vis de la France.

Crise de la Nation, crise de la République et de la laïcité, montée des communautarismes... Quelle décision plus symbolique que l'abandon du service national en 1996 ?

La société française traverse une crise profonde.

Notre objectif : ramasser en un faisceau cohérent, à la fin de cette soirée, un certain nombre de propositions qui présupposent auparavant des analyses fouillées. Pour cela je vais donner successivement la parole à :

- Sami Naïr, universitaire, ancien député européen
- Jean-Marie Delarue, ancien délégué interministériel à la ville, puis directeur des libertés publiques au ministère de l'Intérieur

- Régis Debray, que je n'ai pas besoin de présenter...
- Max Gallo, pas davantage...
- Rachid Adda, conseiller régional d'Ile de France
- Patrick Quinqueton, Maître des requêtes au Conseil d'Etat

Sami Naïr va ouvrir le colloque

SAMI NAÏR

Merci Monsieur le Président,

Il est évidemment un peu difficile d'intervenir après le cadrage que nous venons d'entendre : il n'y a plus qu'à s'y instiller.

Je crois que sur cette question, nous devons avoir une discussion, un débat de fond parce que tout le monde n'est pas d'accord sur le sens des événements qui se sont passés et, notamment, sur la signification d'un certain nombre de comportements.

Je voudrais donc essayer de répondre très rapidement à quelques questions. Lorsque ces événements sont intervenus, la première question que je me suis posée, a été : Qui sont ces gens qui ont décidé de passer à l'action directe – si je puis dire – un peu à la manière « propagande par le fait », un peu à la manière des syndicalistes révolutionnaires ou des ouvriers de la fin du 19^e siècle ou du début du 20^e siècle qui cassaient leurs machines et passaient à la propagande par le fait en attaquant directement les biens et les personnes.

Il m'est apparu évident qu'il s'agissait d'abord d'une révolte de jeunes appartenant à ce qu'on appelait les « classes dangereuses », au sens qu'avait cette formule au 19^e siècle.

Mais d'autre part, malgré le formidable effet d'amplificateur des médias, il ne faut pas surestimer le nombre de jeunes impliqués directement dans le soulèvement : je veux dire impliqués directement dans la casse. Il est, en réalité, peu important. Ce qui, en revanche, est important, c'est le soutien dont il a bénéficié chez les autres, chez ceux qui n'ont pas participé directement au mouvement, y compris chez les parents, même s'ils n'approuvent pas les méthodes utilisées.

Il ne faut pas non plus oublier un deuxième aspect : je redoute que nous ayons à connaître à l'avenir d'autres soulèvements, d'autres comportements de ce type parce que, d'une certaine façon, le fait que cela ait existé, et que les autorités se soient mobilisées, le fait qu'on ait tenu – c'est une bonne chose – un discours

positif d'intégration va pousser un certain nombre de gens à faire entendre leurs revendications de façon plus bruyante.

Qui sont-ils ?

Ce n'est pas un hasard si Jean-Pierre Chevènement vient de mettre l'accent sur l'immigration. Ils sont majoritairement issus de l'immigration avec une composante d'autochtones, une composante, allais-je dire, d'« indigènes ». Confrontés les uns et les autres à des problèmes de conditions sociales identiques, ils rencontrent des problèmes d'intégration et d'identité totalement différents.

Je concentrerai ici mon propos sur les enfants issus de l'immigration parce qu'on sait bien que dans l'imaginaire de la société française, c'est ce dont il est réellement question. Lorsqu'on pense à ces mouvements, on pense d'abord aux cités extérieures aux villes et aux enfants issus de l'immigration.

Or ces jeunes, et sans aucunement légitimer leurs méthodes, sont souvent des victimes de la crise sociale que notre pays subit depuis si longtemps. L'aspect « victimes » étant aussi important que l'aspect « coupables ». « Victimes » parce qu'il y a là un très vieux contentieux datant de plus de quarante ans et qui fait que toute une partie de la société française, qu'elle soit ou non de nationalité française, vivant dans ce pays et contribuant à sa richesse, est non vue, exclue, marginalisée, mais aussi considérée comme une catégorie de citoyens de seconde zone.

La marginalisation sociale, le chômage, frappent en priorité cette partie de la population. De même, ces jeunes subissent - et ont subi - les formes d'apartheid urbain mises en place à partir des années 1970 en France, lesquelles ont remplacé les bidonvilles par les cités d'exclusion ou les ghettos à l'intérieur des villes.

Ils subissent le délitement de la cellule familiale, une crise extrêmement profonde qui traverse toute la société française mais qui, là, est plus manifeste qu'ailleurs - crise de la cellule familiale, de l'autorité parentale. Très souvent, la culture sauvage de la rue, la culture de la violence, est transposée par les enfants à l'intérieur de la structure familiale. D'où, très souvent aussi, la démission, l'incapacité des parents à s'opposer à ces comportements.

Ils subissent l'inefficacité de l'école dans la transmission des valeurs républicaines en dépit d'exemples de très belles réussites scolaires, mais qui ne doivent pas cacher la réalité de la grande masse.

Et ils subissent - c'est pour moi l'aspect le plus important - un *rapport social ethnique discriminant*. Ce rapport social ethnique ne signifie pas que la France soit un pays raciste, mais que l'ethnicité, avec sa version violente, le racisme, est désormais un élément qui joue dans le regard collectif et dans les choix sociaux

à l'intérieur de la société française. Ce rapport social « racisant » a des conséquences extrêmement négatives et pénalisantes : toutes les enquêtes montrent la terrible discrimination à l'emploi, au logement, à la promotion sociale que subissent les enfants d'immigrés, surtout d'ailleurs les enfants d'immigrés maghrébins et noirs, c'est-à-dire ceux qui sont installés en France depuis le plus longtemps.

L'ensemble de ces éléments révèle, me semble-t-il, une faiblesse très grave de la République. La République sait de moins en moins faire lien, elle abandonne trop de ses enfants sur le chemin de la vie, elle peine à faire Nation, à faire Patrie.

Que font-ils ?

On ne peut généraliser.

Beaucoup luttent dans des conditions extrêmement difficiles pour vaincre les résistances sociales et la dureté du sort qui leur est imposé. Ils trouvent souvent en France, il faut le souligner, des mains secourables car le Français de base, je le crois sincèrement, n'est pas raciste.

D'autres vivent le rejet social avec colère et, parfois, haine, d'où la violence et la délinquance. Ceux-là se désassimilent ou n'ont jamais été assimilés à l'identité nationale, à la République, à la citoyenneté. Ces notions, quand on en parle avec eux, leur paraissent mensongères. Ils font de l'exclusion une identité négative qu'ils transforment en conversion à la religion, à la violence, à la patrie perdue des pères, à la communauté d'origine... selon le bricolage de chacun. Souvent, ils rejettent les lois, imposant leurs propres lois. Je dis bien qu'il y a deux courants : il y a ceux qui s'accrochent, difficilement, et cherchent à s'intégrer et ceux qui décrochent et, très souvent, se perdent dans le nihilisme.

Souvenez-vous des manifestations lycéennes en 1999 contre la loi Allègre. Deux mouvements convergeaient vers la Place de la Nation : le mouvement lycéen défilant en cortège ordonné, sérieux, avec des mots d'ordre clairement affirmés et, à côté, de jeunes excités, costume « banlieue », qui finirent par mettre le feu aux devantures de plusieurs bars à la Place de la Nation.

Or, le mouvement lycéen était dirigé par une jeune fille issue de l'immigration. Les casseurs étaient, eux aussi, majoritairement issus de l'immigration.

Deux mondes, celui de la revendication citoyenne et celui de la destruction nihiliste, ce dernier s'en prenant précisément à tout ce qui peut symboliser une vie normale selon le principe bien connu : puisqu'on n'est pas dans cette vie, on la détruit.

Que veulent-ils être ?

On pourrait discuter très longuement sur ce sujet.

Pour moi il tient en une phrase : fondamentalement, il y a une énorme demande de reconnaissance chez ces jeunes issus de l'immigration.

Ils veulent être reconnus comme égaux. Si la loi est effectivement celle de la République égalitaire, ils veulent être reconnus dans la fierté de leur origine. On sait aujourd'hui le poids des identités, le poids des références originelles. Le contenu de cette référence tient dans l'intégration sociale. De quelque manière que l'on tourne le problème, tant qu'il n'y aura pas d'intégration sociale pour ces jeunes de la seconde, de la troisième génération, il sera extrêmement difficile d'accéder à une intégration en valeurs.

Toute l'histoire du mouvement ouvrier depuis le 19^e siècle, toute l'histoire de la sociologie des mouvements sociaux le démontre très clairement : il ne peut pas exister - sauf dans des cas exceptionnels - de véritable identité en valeurs avec la société dans laquelle on vit si, en même temps, on n'y a pas socialement sa place. C'est un problème fondamental.

Cette demande de reconnaissance implique donc l'intégration sociale.

Que faut-il faire ?

Il faut, bien sûr, rappeler la loi. Il n'est pas question d'accepter que l'on brûle la voiture du voisin pour manifester son mécontentement. L'Etat doit donc affirmer son autorité.

Mais il faut aller plus loin ; il faut refonder le lien républicain qui a été, ces trente dernières années, fissuré de toutes parts.

Je diverge d'avec le texte que vient de nous citer Jean-Pierre Chevènement.

La République, tout comme la Nation, n'est pas une substance éternelle, immuable et finie, comme la monade de Leibniz « *sans porte ni fenêtre* ». : « *Les Monades n'ont point de fenêtres, par lesquelles quelque chose puisse entrer ou sortir* »

Elle est une forme qui doit évoluer en même temps que son contenu. Elle doit correspondre, dans son concept, à la réalité qui la fonde. Or le concept du peuple français aujourd'hui, c'est celui d'un peuple métis, divers ethniquement, socialement, confessionnellement mais qui doit s'unir autour de valeurs d'appartenance communément partagées. Il faut une République à l'image du peuple français réel.

C'est un travail d'identité que les institutions n'ont pas promu et qu'elles doivent promouvoir.

Comment ?

En relançant les vecteurs d'intégration : l'éducation, l'instruction civique, le service national obligatoire, je pense même au service militaire ! On ne

regrettera jamais assez la disparition du service militaire comme moment d'intégration symbolique dans la Nation.

Il faut également et surtout favoriser l'accès à la citoyenneté par l'accès aux responsabilités politiques. Regardez l'Assemblée nationale, regardez le Sénat et comptez le nombre de parlementaires issus de l'immigration, comptez le nombre de ces enfants de Maghrébins et d'Africains dont les parents sont français depuis plusieurs générations...

Mais il est vrai qu'il y a encore quelques années, les partis politiques avaient peur de faire figurer sur leurs listes des jeunes issus de l'immigration! Pendant les campagnes électorales, sauf quelques exceptions particulièrement notables, les candidats faisaient tout pour éviter de leur serrer la main parce qu'ils pensaient qu'ils ne votaient pas et que montrer une solidarité quelconque avec eux risquait de leur coûter des voix. Je crois que cela ne sera pas oublié rapidement et je crains que d'aucuns profitent de cette stigmatisation pour flatter des réactions communautaristes dans ces populations.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation différente. Aujourd'hui, il est bon d'avoir « son » fils d'immigré sur la liste. Tant mieux ! C'est peut-être un premier mouvement.

Car il y a un véritable problème : la représentation politique en France, les lieux de responsabilité institutionnelle n'ont, en réalité, pas grand-chose à voir avec la diversité du peuple français.

Pour répondre à ces défis, il faut mettre en place une véritable politique d'identité républicaine ; faire non seulement du présent mais aussi du passé national, un sujet d'adhésion identitaire. Je dis cela à dessein parce que s'il y a une voie qu'il ne faut pas utiliser, c'est celle de l'insulte par prétérition, ou de l'insulte par comportement post-historique. Et je considère qu'on n'arrivera évidemment pas à intégrer ces jeunes, à leur faire aimer la Nation si on leur explique que la colonisation a été et est un phénomène positif dans l'histoire de France. Qu'on le veuille ou non, cela ne marchera pas, provoquera des blessures terribles et accentuera le communautarisme. Car face à ce type de questions, ils réagiront toujours en fonction de leur identité refusée.

Enfin, il faut déclarer la guerre à l'ethnicisation des rapports sociaux.

Deux voies sont possibles :

Soit on continue de se cabrer sur les principes d'une égalité abstraite dans une République abstraite et ils continueront de prendre des coups avec les effets en retour que l'on connaît : individualisme sauvage, anomie et leur envers, le communautarisme.

Soit on affronte l'ethnicité, le racisme qui en résulte et il faut prendre en considération l'exclusion spécifique, l'exclusion concrète.

Il faut alors discuter de choses qui, très souvent, ne nous plaisent pas, à nous républicains. Il faut parler des quotas, des CV anonymes, de la question des origines discriminantes et de la manière de la prendre en compte pour favoriser les victimes de cette exclusion. Et je ne dis pas qu'il faille nécessairement adopter ces mesures. Je dis qu'il faut éviter les tabous, pour le seul fait de donner à croire qu'on s'en tient à une conception pure, intellectuelle de la République. Mais il faut entreprendre cet examen au nom d'une véritable politique d'assimilation républicaine en valeurs, d'assimilation républicaine à l'identité française.

L'assimilation républicaine ne signifie pas pour moi le refus du métissage, elle lui donne au contraire un foyer sûr dans les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de la France comme Nation, comme République, et, plus fondamentalement, comme Patrie de tous.

Merci

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Sami.

Nous allons poursuivre maintenant en écoutant Jean-Marie Delarue

JEAN-MARIE DELARUE

Merci, Monsieur le Président.

Le propos qui va suivre, au contraire de celui qui l'a précédé, n'évoquera pas l'actualité et la crise de ces dernières semaines, mais tentera d'examiner, à échelle d'un quart de siècle, les politiques que ce type d'évènements – qui ne sont pas les premiers – a inspirées.

Encore faut-il, avant de décrire une politique, définir son objet et surtout définir la situation sociale à laquelle elle entend porter remède. Trop d'interrogations de ce type sont laissées en jachère lorsqu'il s'agit de parler des actions de l'Etat : on ne peut s'y soustraire.

A mes yeux, la caractéristique commune de ces quartiers que nous évoquons ensemble ici, à dire vrai la seule, est d'être des quartiers populaires. Lorsqu'on regarde les données chiffrées relatives à ceux qui les habitent, on y trouve massivement des ouvriers et des employés. Leur aristocratie, ce sont les

catégories des petits fonctionnaires : postiers, agents hospitaliers. Les autres sont routiers, femmes de ménage, ou chômeurs.

Les traits par lesquels on les caractérise habituellement ne sont pas pertinents. Les tours et les barres ? Il y a des quartiers HLM qui se portent très bien ; il y a des quartiers de pavillons qui vont mal. Les étrangers ? Leur proportion varie, dans les quartiers de la politique de la ville, de 2% à 80%. La périphérie ? Dans bien des villes de notre Sud, les quartiers des pauvres sont en centre ville.

Or ces quartiers populaires ont été frappés depuis trente ans, avec une constance et une force qu'il faudrait pouvoir décrire et analyser longuement², de deux phénomènes cumulés mais distincts. D'une part la disparition, avec la désindustrialisation, des emplois industriels offerts aux personnes dépourvues de qualification, qu'on embauchait naguère, les yeux fermés, souvent de père en fils, à quatorze, puis à seize ans, et qui trouvaient à progresser (OS, OP...) sur leur lieu de travail. D'autre part, le ralentissement de la croissance (et les gains de productivité dans les services) qui n'ont pas permis de créer, dans le secteur tertiaire en accroissement, les mêmes natures d'emplois.

Les quartiers sont les lieux géographiques où s'exprime avec prédilection la vigueur de cette crise. Celle-ci trouve sa traduction « ici » non seulement par le chômage frappant des catégories homogènes de populations, mais également par toutes les formes de travail précaire, et aussi, et surtout, par la conscience aiguë d'être, au sens très précis de cette locution, des « bons » mais « à rien » ; ou, comme on l'a dit plus savamment³, des surnuméraires sociaux.

Cette géographie « privilégiée » de la crise sociale ne se réduit donc pas à une géographie du malheur collectif. Elle crée en outre des effets de lieux, qui sont des effets de distance sociale. L'existence des « cités » ajoute aux difficultés des effets d'éloignement (même si l'on est près physiquement). On s'y sent abandonné, et plus encore, tenu « en lisière », à l'écart. Les cités sont les « délaissés » (pour reprendre une expression de travaux publics) de notre société. C'est là leur trait essentiel, beaucoup plus de savoir si elles ont telle ou telle part de logements sociaux ou de population immigrée.

L'urgence sociale qui s'y attache donne un effet de loupe aux difficultés que connaît aujourd'hui notre pays. Difficultés des populations, mais aussi difficultés

² Sur ce point, on peut se référer, s'agissant des quartiers de la région de Montbéliard, aux ouvrages et aux articles de Michel Pialoux.

³ Robert Castel

des politiques qui ont été mises en œuvre pour leur venir en aide. Ce miroir grossissant fait l'intérêt, au-delà de sa problématique même, de la politique de la ville et mérite qu'on écoute attentivement ceux auxquels va ma pensée et qui, en particulier dans les lieux où elle s'applique, la servent aujourd'hui avec passion et dévouement.

La politique de la ville et ses principes

Bref historique

A l'instant, Jean-Pierre Chevènement en a donné un aperçu. On résumera donc de la manière la plus succincte possible l'apparition de la politique de la ville, par quelques dates très simples.

La première est 1971 et passe inaperçue. Cette année-là, le ministère de l'équipement (l'importante direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme – la DAFU) et le ministère des affaires sociales (direction de l'action sociale, alors brillamment conduite) tiennent ensemble un séminaire sur le devenir des quartiers nouveaux, ceux édifiés dans les vingt années qui viennent de s'écouler. On a pris conscience que la disparition des taudis ne règle pas toutes les questions et que ces cités alors neuves peuvent aussi poser des questions qui appellent des solutions de proximité sociale.

La deuxième est 1977. Après plusieurs années de montée du chômage, notamment chez les jeunes (c'est aussi l'année du premier plan Barre à leur intention), la situation se détériore. Sur la base notamment des réflexions conduites depuis 1971, le secrétaire d'Etat au logement du moment, Jacques Barrot, lance les programmes *Habitat et Vie sociale* (H.V.S.), qui consistent à passer convention avec des organismes HLM pour la réalisation d'actions sociales diverses.

La troisième est 1981. C'est l'été des Minguettes, ce quartier de Vénissieux qui est le premier à être marqué de ce que j'appelle, au sens du langage classique, une « émotion », sans ordre ni mot d'ordre, qui surprend et marque l'opinion. La gauche arrivant au pouvoir lance (outre un programme local immédiat) un « remue-méninges » sur la question sous-jacente, d'où sortiront des réflexions encore actuelles et importantes⁴, notamment, sur la question du devenir des

⁴ En particulier de Bertrand Schwartz, sur l'insertion des jeunes en difficultés et de Gilbert Bonnemaïson, sur la prévention de la délinquance.

quartiers, celle d'Hubert Dubedout, auteur du rapport intitulé « Ensemble, refaire la ville » qui inspirera directement la création d'institutions centrales (Commission nationale d'abord, délégation interministérielle à compter de 1988⁵) et la naissance d'actions locales que résume donc et symbolise sans doute celle effectuée dans le quartier de l'Alma-Gare, à Roubaix.

La quatrième, ce sont deux années, 1990 et 1991. De nouvelles « émotions » surviennent, singulièrement autour de Paris et de Lyon (c'est-à-dire non pas là où la pauvreté est la plus grande, mais où la distance sociale est la plus forte). Il est créé un ministère de la ville, dont le premier titulaire est Michel Delebarre, avec les moyens d'une mission de coordination. Avec les élus locaux, le ministre⁶ est bien l'incarnation d'une politique, c'est-à-dire d'une analyse, d'une critique, d'une pédagogie et d'une action qu'expriment et que portent des élus du suffrage universel.

Principes

On décrira ici les modalités de l'action entreprise, avant de revenir sur l'objectif politique tel qu'il a été défini avec constance par le législateur.

Le cadre d'action d'abord ? On peut en retenir quatre aspects.

En premier lieu, la politique de la ville consiste à accroître très sensiblement les moyens financiers disponibles pour ces quartiers.

Les uns – la plupart – proviennent des ministères « classiques » qui ont « redéployé » une part de leur budget au profit de ces cités. Autrement dit, s'opère dans la dépense publique un nouveau partage plus favorable – ou moins défavorable comme on voudra – aux résidents des quartiers. Ainsi le ministère de l'équipement a-t-il engagé des dépenses élevées pour la réhabilitation des logements, par le biais de la prime d'amélioration de l'habitat dite « PALULOS » ; ou le ministère de l'éducation nationale pour les crédits ZEP ou les primes des enseignants des « zones sensibles »⁷ ; ou celui du travail, pour les programmes en faveur de l'emploi dans la partie vouée aux jeunes des cités ; ou

⁵ François Geindre est le président de la Commission après le décès d'Hubert Dubedout, Yves Dauge le premier délégué interministériel.

⁶ Il ne cessera plus d'y en avoir jusqu'à aujourd'hui. La fonction ministérielle, en revanche, est loin d'être la plus stable du gouvernement.

⁷ Comme les désigne cet admirable langage euphémistique qu'impose la technocratie conservatrice, abondamment repris par les médias.

celui de la culture, pour les actions de développement culturel dévolues à ces lieux.

Les autres (principalement sous la forme de crédits d'investissement ou d'intervention) sont dépensés par le ministère de la ville proprement dit, lequel mobilise par ses subventions les crédits des collectivités locales et d'investisseurs, singulièrement la Caisse des dépôts. En 2006, ce ministère dépensera ainsi 1, 6 Md d'€, dont 465 millions au titre des programmes de rénovation urbaine. Mais la contribution d'ensemble des ministères et des autres financeurs s'élève à 7, 2 Md d'€ en autorisations d'engagement et 7, 1 Md € en crédits de paiement.

En deuxième lieu, la politique de la ville doit mobiliser de nouvelles ressources et de nouveaux acteurs.

La politique de la ville ne s'est guère (au moins à ses débuts) embarrassée de structures nouvelles, encore moins de corps et de statuts. Son pari est beaucoup plus audacieux : il s'agit de faire agir autrement les institutions et les personnels existants pour que les besoins des habitants des quartiers soient mieux pris en considération et satisfaits.

En particulier, elle s'efforce de confier des tâches à des « tiers » qui ne sont pas des agents publics : comme on l'a observé⁸, l'Etat en la matière se préoccupe autant de « faire faire » que « faire ». D'une certaine manière, il a entendu renouveler ses moyens d'action et innover largement. Et plutôt que faire du « vertical », comme l'Etat le pratique depuis bien longtemps, de s'efforcer au « transversal », c'est-à-dire de pratiquer une véritable politique de « lieu » et non plus de catégories ou de temps. C'est pourquoi, dans cette politique à l'égard des relégués, il a beaucoup misé sur les associations locales (on y reviendra), les « adultes-relais », les médiateurs, les régies de quartiers, les conseils de quartiers...

C'est pourquoi, en troisième lieu, la question de l'impulsion et de la coordination de la politique de la ville est cruciale.

Au niveau central, il revient au ministre compétent de coordonner, autant que possible, les actions des différents services pour que chacun, dans la chaîne hiérarchique qui lui est naturellement propre, contribue à une action globalement cohérente. C'était bien l'intention initiale du décret d'attribution du premier ministre de la ville, en janvier 1991, qui mettait à sa disposition, « en tant que de besoin » selon la formule consacrée, toutes les grandes administrations des ministères concernés. Est-il besoin d'ajouter que cette formule n'a pratiquement jamais été reconduite depuis 1993 ?

⁸ Cf. les ouvrages de Jacques Donzelot, observateur de cette politique.

La question est identique au niveau local, non pas tant pour les services municipaux, coordonnés par le maire, que pour les services publics entre eux (Etat, département, ville, établissements publics). C'est à cet effet qu'ont été institués les sous-préfets à la ville, parfois redoublés par des délégués de l'Etat dans les quartiers (inventés par un préfet du Rhône), et que la réalisation pratique des actions dans un quartier déterminé est confiée à un « chef de projet » reconnu à la fois par la commune et l'Etat.

La coordination a pu trouver à s'exprimer au-delà des personnes et des institutions dans les « contrats de quartier » puis « de ville » qui ont été la traduction programmatique et financière de la politique de la ville. Celle-ci – c'est le fait d'une coïncidence – est née pratiquement avec la décentralisation. La coordination des actions entre les services municipaux et les services de l'Etat a trouvé ainsi à se traduire dans des contrats d'une durée de cinq ans, qui ont été intégrés aux contrats « Etat-région », eux-mêmes conclus dans le cadre de la planification de 1982, abandonnée depuis lors. Cette fragilité de l'assise des contrats de ville ne doit pas dissimuler leurs mérites (au moins potentiels) : négociation locale, possibilité d'adaptation et de renouvellement périodiques, égalité des cocontractants, association possible d'autres partenaires.

La géographie des contrats, donc celle de la politique de la ville, mérite d'être précisée. Pendant les premières années, elle s'est limitée aux quartiers. Mais, à partir des contrats de ville de 1994, elle a été étendue aux agglomérations. Non qu'elle entende couvrir tous les secteurs urbains, mais la résolution des difficultés d'une cité passe souvent, c'est même un de ses caractères, par des interventions à l'extérieur (ainsi les réseaux de transport). Plus généralement, la question urbaine est un conflit relationnel entre deux parties de la ville. Il s'agit aussi d'agir sur cette relation.

En quatrième lieu, enfin, il faut préciser les terrains d'action de cette politique, en précisant qu'ils doivent tous être occupés simultanément, sans quoi ce qui est fait se traduit pour les habitants par ce qui est pire que l'inaction : un comportement incohérent, dont des résultats positifs ne masquent pas des aggravations notoires. On y reviendra aussi. Il faut donc travailler à la fois :

- la réhabilitation des logements mais aussi des espaces publics, bref le « dur », l'investissement. On a déjà évoqué l'habitat et la « PALULOS » ; on doit mentionner aussi les grands projets urbains, rebaptisés « grands projets de ville » (GPV) et plus généralement les projets que, depuis la loi du 1^{er} août 2003, finance l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ;
- la prévention de la délinquance : la sécurité est naturellement une question majeure de la vie de ces quartiers. La répression doit

nécessairement s'accompagner d'une prévention imaginative, définie localement, selon les possibilités, regroupant tous ceux qui y ont un rôle (policiers, magistrats, élus, enseignants, médecins, associations) mais aussi tous ceux qui y ont gagné à une vie collective plus sûre (commerçants, professions libérales, sapeurs-pompiers, jeunes...), ce qu'avait conçu Gilbert Bonnemaïson en imaginant les comités communaux de prévention de la délinquance (CCPD) à quoi ont succédé diverses formules contractuelles ;

- l'emploi : sans pouvoir se substituer aux efforts nationaux, des actions locales doivent s'y ajouter pour remédier à ces fléaux majeurs que sont le chômage et l'activité des *working-poops*, en permettant à la fois de créer des emplois et de remédier à des difficultés des quartiers. Des formules originales ont ainsi vu le jour : missions d'accueil et d'insertion des jeunes en difficulté (imaginées par Bertrand Schwartz), associations ou entreprises intermédiaires, régies de quartiers, plans locaux d'insertion par l'économie. Elles ont été depuis largement supplantées par le principe des zones franches urbaines mis en œuvre à partir de 1996 ;
- enfin les services publics : dans la pauvreté de nombreux services publics désormais, ceux des cités sont les plus misérables. Non, comme on le dit souvent, par leur personnel, mais par les moyens dont ils disposent et leur adaptation à la réalité locale⁹. Or, c'est sur le devenir de ces services qu'en principe la puissance publique dispose des leviers les plus puissants. Il n'est pas surprenant qu'ils soient souvent l'enjeu de défoulements et de destructions divers, dès lors qu'ils incarnent précisément la collectivité nationale. Repenser leur rôle pour remédier à l'urgence sociale, améliorer leur fonctionnement, faire en sorte qu'ils deviennent des modèles pour les autres parties urbaines : voilà un enjeu décisif.

Encore faut-il, à travers ce cadre d'action, définir quel est le but de la politique de la ville. Il convient de terminer ces développements sur ce point, puisqu'il y a matière à débat, au moins à interrogation. Faisons-le (pour simplifier) à travers quatre concepts.

Paradoxalement, il n'y a aucun débat au sein du politique sur le concept majeur censé unifier la politique de la ville. Le législateur a inscrit pour la première fois l'idée de « *mixité sociale* » dans la loi dite Besson sur le logement du 31 mai

⁹ Le contraste entre le supermarché – lorsqu'il existe – et le bureau de poste, ou l'école, ou la gare, est toujours saisissant.

1990. Et cette formule a été constamment reprise depuis, que ce soit dans la loi « Delebarre » d'orientation sur la ville de juillet 1991, la loi « Pasqua » d'orientation d'aménagement du territoire de février 2005, la loi « Juppé » de novembre 1996, et la loi « Borloo » d'août 2003. Cette continuité ne laisse pas cependant de susciter des interrogations. Sur le contenu exact de l'idée d'une part : son emploi fréquent ne laisse-t-il pas penser que l'on est en présence d'un de ces objectifs aux contours imprécis si fréquents dans notre vie nationale ? Sur sa véracité d'autre part : les résistances aux lois de construction de logements sociaux où il ne s'en trouve pas (loi « Delebarre », loi de solidarité et de renouvellement urbains du 13 décembre 2000) montre que la traduction de cet objectif théorique est un sujet qui divise profondément. Sur sa nécessité enfin : depuis longtemps, les quartiers populaires sont une part indissociable de notre vie urbaine ; il est moins important de les « mêler », que de leur assurer des conditions de vie qui ne déparent pas celles des autres quartiers.

Il est aussi paradoxal que s'insère aujourd'hui dans ce contexte l'idée de *positive action* que l'on traduit drôlement par « *discrimination positive* ». Sans vouloir épuiser le sujet qui mérite un débat en soi, indiquons simplement que si, d'une part, ces mesures ne sont nullement inconnues du droit français, contrairement à ce qu'on feint de découvrir¹⁰, on peut se demander si l'urgence n'est pas d'abord de prendre conscience des discriminations quotidiennes dont souffrent les habitants des cités à des degrés divers, singulièrement pour l'accès au marché du travail que tous les jeunes de vingt ans dénoncent dans ces quartiers depuis longtemps, et d'y mettre fin.

Une troisième idée fait beaucoup plus difficultés : il s'agit de la *solidarité*. Si, par exemple, les discussions du budget (modeste au regard d'autres dépenses) du ministère de la ville n'ont jamais suscité de difficultés majeures, en revanche, l'instauration, par la loi du 13 mai 1991 réformant la dotation globale de fonctionnement, d'une dotation de solidarité urbaine (DSU) a été l'occasion de vives discussions, sur le thème : « nous n'avons pas à payer pour les communes qui sont mal gérées ». En somme la pauvreté et la richesse n'étaient le résultat que d'une mauvaise ou d'une bonne gestion des élus. Plus généralement la prise en charge collective de ces quartiers suscite des réticences d'une bonne part de l'opinion, jugeant qu'on en « fait trop » pour la voyoucratie et pas assez pour les

¹⁰ Un des meilleurs exemples en est la législation sur « les emplois réservés » adoptée après la Grande Guerre et encore en vigueur, figurant au chapitre IV du titre III du livre III du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, aux termes de laquelle « Bénéficient d'un droit de préférence pour l'obtention des emplois réservés [des collectivités publiques]... » un certain nombre de catégories de personnes énumérées par les articles 393 et suivants du code.

« honnêtes gens ». L'extrême-droite recrute sur des thèmes de cette nature, ce qui atténue sensiblement l'enthousiasme de beaucoup d'élus nationaux et locaux en la matière. Faut-il rappeler que la politique de la ville n'existera que tant que les élus la soutiendront ?

Enfin un dernier concept me paraît être la clé de voûte de la politique de la ville. Il s'agit de la *démocratie*. Il n'y a pas de questions plus difficiles à régler, dit-on, que celles que l'on est persuadé d'avoir déjà réglées. La manière dont la démocratie, y compris la démocratie locale, se vit concrètement dans ces quartiers se pose. Si le défaut d'expression ne laisse le choix qu'à la révolte des gamins dans les établissements d'enseignement, au caillassage des voitures de police, à la triste résignation des parents, voire au doctrinaire religieux, ne faut-il pas d'abord trouver d'autres voies pour faire s'exprimer un mécontentement peut-être simplificateur ou excessif, mais qui requiert des formes compatibles avec notre système démocratique ? Ne faut-il pas interroger sur ce point le vide laissé par la quasi-absence de représentation sociale des plus démunis, le fonctionnement des mairies à l'égard des associations qu'elles ne maîtrisent pas, l'absence de familiarité des fonctionnaires de responsabilité avec ces réalités, le choix politique réduit à la dénonciation virulente ou la démagogie réductrice ? Avant toute chose, la politique de la ville¹¹ doit se préoccuper d'aider à éclore ce que j'ai appelé « les jeunes pousses de la démocratie ».

Echec ou réussite ?

Cette question apparaît d'emblée bien naïve. La réponse est déjà là : dans ce que nous avons entendu à l'instant et ce que nous allons entendre encore sur la crise urbaine des semaines d'octobre et novembre et peut-être plus encore dans la quasi-certitude que nous avons que de semblables événements peuvent recommencer dans un mois, dans un an, déclenchés par cet enchaînement stupide de la peur et de la mort.

Je vais d'emblée énoncer la thèse qui va servir de fil directeur aux propos qui vont suivre : la crise sociale est importante. Elle est peu de choses en regard de la crise de l'Etat agissant. Voilà ce que montre (effet grossissant évoqué ci-dessus) le bilan de la politique de la ville.

¹¹ Avec tact et prudence : il ne s'agit pas de se substituer bien entendu aux intéressés qui ont à faire leurs choix eux-mêmes.

Un rituel solidement installé : « on n'a rien fait »

Il est rituel en effet qu'à chaque crise de la nature de celle que nous avons traversé, de nombreuses voix s'élèvent sur le thème : « On n'en serait pas là si l'Etat avait... ». Et cette majeure s'entend en deux mineures : « l'Etat n'a rien fait » ou bien « l'Etat n'a pas compris le problème et il n'a fait que l'effleurer (version alternative : la « gesticulation » de l'Etat) »¹². N'en accusons pas les médias. Ils sont en la matière les relais d'un certain nombre de voix, désintéressées ou non, de bonne foi ou non. Peut-on me faire la grâce de penser que ce à quoi je fais ici référence n'est pas seulement le penchant « mauvais joueur » d'un « ancien » de la politique de la ville et que je pense surtout ici à ceux qui en sont aujourd'hui les acteurs ?

On voudrait seulement indiquer ici d'une part que ce discours est absolument destructeur et ne constitue en soi aucun remède ; d'autre part que nous le pensons inexact.

Un tel discours donne parfaitement raison à ceux qui sont descendus dans la rue sur le thème de l'incapacité de la société et de la puissance publique à avoir quelque intérêt pour eux et qu'on peut résumer en deux formules : « Nous sommes les abandonnés de la France parce qu'on ne fait rien pour nous » ; « nous ne sommes entendus que si nous avons recours à la violence ». Est-ce que la réponse qui consiste à énoncer que ces deux propositions sont vraies est la meilleure des réponses possibles ? On peut en douter. On doit bien souligner que ceux qui sont dans la rue sont des jeunes gens, de très jeunes gens. Leur conscience politique n'a pas été forgée à la réalité du travail ou à la lecture des bons auteurs. Leur connaissance des mécanismes sociaux est rudimentaire. Repus de jugements sommaires, de rumeurs, alimentés au mieux de visions acquises à la télévision ou dans les jeux vidéos, leur idole « politique » n'est pas Ben Laden, dont ils gravent généreusement le nom sur les tables des établissements scolaires, mais tel animateur de télévision connu pour son cynisme et ses blagues « potaches » précisément. Leur désir se concentre sur la consommation ou sur l'impossible consommation. Ce ne sont pas des modèles. Ils expriment naturellement une vérité sociale. Mais une chose est de reconnaître cette vérité ; et une autre est de leur donner quitus de leur vision du monde expéditive. Et ne voyons pas ici quelque chose de secondaire. Car il est

¹² Un seul exemple, à propos de la crise récente, cette opinion d'un président de tribunal pour enfants très expérimenté et géographiquement bien placé, énoncée avec la meilleure volonté du monde : « On ne s'est pas attaqué à l'essentiel » (in *Dalloz* 2006, n° 1, page 1).

des personnes qui, dans les édifices religieux ou ailleurs, savent très bien utiliser ces visions sommaires. Je regrette que le discours des politiques ou des experts alimente parfois, de manière à épouser ce qu'on peine à baptiser « idéologies », ce regard rudimentaire posé sur des choses irréelles. Il ne s'agit pas de demander à ces gamins de voir plus loin que leur âge, tout du moins pas en politique¹³. Il s'agit de demander aux « sachants » de ne pas tomber dans les mêmes facilités.

Ces discours sur le thème de « on ne fait rien » sont également destructeurs pour ceux qui se donnent le mal d'agir depuis longtemps, par vertu ou par nécessité, dans ces quartiers. Croit-on que ces tâches sont vraiment faciles ? Doit-on dire à ceux qui se donnent le mal de faire vivre les services publics dans ces quartiers qu'on ne fait rien ? Au postier qui est insulté tous les jours dans sa recette postale ? L'enseignante soumise au même régime ? L'agent de l'ANPE agressé ? Imagine-t-on qu'on va, ce faisant, les encourager à exercer leur métier ? Le racisme qui se répand dans ces services ne serait pas ce qu'il est si « on ne faisait rien » et il serait préférable d'appréhender lucidement cette question plutôt que d'en rajouter sur le thème indiqué. Et que dire des militants ? Deux exemples seulement : à La Courneuve, à la cité des 4000, un ouvrier à la retraite et sa femme donnent à goûter tous les jours, depuis 20 ans, aux gamins de leur cage d'escalier, pour leur éviter de traîner dans la rue et pour leur faire vivre une relation calme et conviviale. A Marseille, dans les quartiers Nord, un chef d'entreprise a créé une entreprise de nettoyage des locaux du quartier le plus insalubre ; il a embauché neuf salariés parmi les habitants et arrive difficilement à boucler son budget depuis une dizaine d'années sans renoncer. Je peux en citer bien d'autres, de tout acabit : marchands de tabac ou pharmaciens, flics ou enseignants, femmes-relais ou étudiants volontaires désireux d'ouvrir d'autres perspectives. Comment oser dire à tous « qu'on ne fait rien », ou « qu'on n'a fait qu'effleurer le sujet » ? Eux, bien d'autres, privés ou publics, sont au cœur du sujet, depuis longtemps, certains depuis les origines de cette politique. Existents désormais dans les cités, à la différence de 1981, des réseaux de personnes informées, compétentes et agissantes. Ils sont moins découragés par le terrain que par ces discours que j'évoque. Evitons, nous, de découvrir le sujet.

Mais je crois que ce discours est inexact. Il est trop facile.

Les mécanismes essentiels de notre solidarité fonctionnent dans ces quartiers. On ne prise guère cette expression si facilement relayée de « zones de non-

¹³ Car le devoir d'éducation doit faire naître l'envie de savoir et de réfléchir que beaucoup n'ont pas.

droit »¹⁴ qui n'est pas exacte. Il y a beaucoup de difficultés financières très marquées dans les cités ; mais non, heureusement, de détresse matérielle grave (les « SDF » sont ailleurs). Les allocations familiales sont versées ; les prestations de chômage ou de pensions aussi, pour ceux qui y ont droit. Les soins sont malaisément assurés, dans les tensions des services d'urgence trop souvent, mais enfin l'essentiel est fait. Les pénuries de logement s'aggravent (on va y revenir) mais depuis quelques années seulement. En dépit des difficultés, les fluides sont distribués, le courrier aussi, les déchets collectés.

Au titre de la politique de la ville, la réhabilitation des logements a été mentionnée. Des améliorations réelles ont été consenties en matière de transports (le métro de Toulouse, le tramway de Strasbourg, donnent accès à une partie des quartiers), d'espaces collectifs, de maintien des commerces, d'implantation d'activités. Certains quartiers ont été durablement transformés, grâce à une action municipale vigoureuse, au savoir-faire des habitants, au relais de l'Etat et d'autres¹⁵.

Naturellement, on fera valoir que cela n'est rien, puisque parallèlement le chômage a augmenté¹⁶ et avec lui l'éloignement durable d'une part de la jeunesse de la vie professionnelle, la montée des activités « noires », l'accroissement de la délinquance que symbolise les chiffres des « coups et blessures volontaires » (CBV). Mais c'est oublier que, en dépit de la dégradation, les instruments essentiels ont continué de fonctionner ; que des dépenses importantes ont continué d'être consenties, sans insuffisance majeure de crédits, sauf récemment ; que la politique sociale qui réussit ne se manifeste pas (seul son échec crie). Surtout, c'est oublier que l'action en matière sociale ne joue pas sur un corps social paralysé qui assimilerait, comme gavé, les mesures qu'on lui applique : on reviendra sur ce point.

On doit s'interroger alors sur le rôle social du discours sur le thème « On ne fait rien » et qui tend à faire de la politique de la ville ce que sont déjà devenues d'autres politiques, singulièrement la politique de l'emploi : un champ de décombres en perpétuelle reconstruction, avec des matériaux d'ailleurs (nécessairement) toujours identiques.

¹⁴ On revient au terme de « zone », décidément plus révélateur de l'état d'esprit de ceux qui l'emploient que d'une description précise.

¹⁵ On pense par exemple au Clou Bouchet à Niort.

¹⁶ Plus gravement, il a, semble-t-il, faiblement évolué en général – sous réserve d'exceptions, en particulier dans les quartiers de la périphérie lyonnaise ou parisienne – durant la période de recul du chômage (1996-2001).

Il est le fruit d'un raisonnement pervers qui efface le temps des mesures. Il conduit à effacer l'ardoise des mesures prises pour en inventer (en improviser) d'autres, instaurant ainsi une redoutable discontinuité dans l'action. Il est fait pour montrer que l'on agit, que l'on est encore maître d'une réalité sociale qui dans la réalité échappe aux décideurs. Il est destiné, puisque c'est un discours de crise, que l'on sait y répondre alors qu'il est précisément l'aveu qu'on ne sait pas. Il satisfait les *egos* ministériels, et, si l'on ose dire, des gouvernements après une alternance, sur le thème « puisque le monde est à reconstruire, je vais le rebâtir » alors que, facteur d'interruption, il enlève à la durée toutes ses chances. Le discours ici dénoncé a pour rôle social de dispenser d'analyse sociale, en réinventant en permanence une *tabula rasa* illusoire et confortable, dont le mouvement social est absent.

En d'autres termes, on doit pendre garde d'abuser de cette lecture destructrice des choses. Les échecs de la politique de la ville sont, d'une certaine manière, plus graves que le simplicissime énoncé « on n'a rien fait ». C'est à ces échecs qu'il faut à présent réellement venir.

Les insuffisances des contenus de la politique de la ville

La politique de la ville a souffert d'erreurs d'analyse de ses auteurs¹⁷.

Elle a d'abord cru que peu de temps suffirait à résoudre les difficultés. A relire aujourd'hui les rapports de 1981, on prend conscience qu'ils s'inscrivaient dans une durée de quelques années : quatre ou cinq. Un sérieux appui à ces cités, pendant cette durée, suffirait pour remédier à leurs maux. Les recherches sur l'adaptation des solutions comportaient encore, à l'orée des années quatre-vingt dix, celles sur la manière dont les cités pouvaient sortir des dispositifs d'aide.

Il fallait au contraire – mais combien aujourd'hui sont prêts à tenir de tels propos – inscrire d'emblée cette action dans la durée, parler d'efforts de longue haleine, ne pas illusionner sur les vertus d'une transformation immédiate, montrer des étapes claires d'un processus. Car le devenir d'une ville se modifie dans un temps long. Sa transformation n'implique pas seulement une belle démolition d'immeuble en musique et devant la presse. Elle exige que l'on compte avec le droit de propriété, avec l'implantation des équipements, le déplacement des réseaux, l'installation des activités et des services et, plus que tout, l'évolution des esprits et des cultures professionnelles. Faute d'avoir su

¹⁷ Et l'on voudra bien me faire ce crédit que j'y prends toute ma part de responsabilité.

mesurer et assumer ce temps nécessaire, est né un fâcheux décalage entre les espoirs et les réalités, entre les demandes et les réponses.

La politique de la ville s'est ensuite trop dispersée. En 1984, la commission nationale de développement social des quartiers en avait une cinquantaine à sa charge. Pendant le IX^{ème} plan (1984-1988), le nombre a été porté à 155, représentant 430 000 logements et comptant 1,2 million d'habitants. De 1989 à 1993 (X^{ème} plan), les quartiers éligibles étaient 550. Avec la loi de novembre 1996 et ses décrets, leur nombre a été porté à 750 (les « zones urbaines sensibles ») comptant 4,5 millions. 50, ce n'était pas assez ; 750, c'est trop. On en voit bien les inconvénients, matériels et psychologiques. Dans les premiers temps, le choix des quartiers éligibles s'est fait selon l'idée qu'on en avait du dehors, donnant ainsi la prime aux cités « d'émotions », et laissant dans l'ombre les quartiers les plus misérables et « taisants »¹⁸ ; puis, peu à peu, sans doute parce qu'ils avaient été totalement absents des premiers choix, on s'est laissé aller au fétichisme des chiffres : x% de chômage, y% d'étrangers... et on est à coup sûr destinataire d'une politique sociale ! Aujourd'hui, avec l'agence nationale de rénovation urbaine, on s'en remet aux maires du soin de proposer des projets (ensuite acceptés ou non). Aucune de ces trois méthodes ne paraît entièrement satisfaisante. Et il est souhaitable d'analyser finement les besoins pour éviter une trop grande dispersion.

La politique de la ville n'a pas su assez renouveler les outils d'intervention classiques de l'Etat. Deux exemples suffiront pour comprendre. En matière de subventions aux associations, d'abord, on a continué de pratiquer la rituelle subvention annuelle, souvent promise, jamais acquise. Cette manière de faire a mis en grandes difficultés beaucoup d'efforts militants, singulièrement ceux de jeunes associations dont les responsables n'avaient pas assez l'expérience des procédures. Ils ne se sont pas usés à la réalité sociale ; ils se sont fatigués à quêter dans les bureaux ce qui croyait leur être dû. Le passage à des procédures pluriannuelles a été demandé très tôt ; on en reparle encore ces jours-ci... Pour les opérations de rénovation lourde, ensuite, il a fallu compter avec le droit des sols, la pluralité des acteurs, les autonomies nées de la décentralisation, les querelles (légitimes) d'experts : le principe des « grands projets urbains » a été arrêté par un comité interministériel du 17 juillet 1991. Douze ans après, devenus comme on l'a dit « grands projets de villes », très peu avaient été matérialisés : les projets se sont enfoncés dans des intérêts contraires sans que

¹⁸ Les différents critères statistiques utilisés ont fait apparaître par exemple la pauvreté du quartier de l'Ousse des Bois, à Pau. Qui s'est soucié de sa population, en-dehors de quelques tristes événements qui s'y sont produit ?

des principes directeurs viennent les surmonter. La création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) déjà évoquée, par la loi du 1^{er} août 2003, a été l'occasion de donner un sérieux coup d'accélérateur, mais dans des conditions sur lesquelles on reviendra. Autrement dit la puissance publique a mobilisé sur la question urbaine beaucoup de bonnes et efficaces volontés. Mais on leur a fait perdre leur crédibilité, parce que ces efforts militants n'étaient pas suivis de signes beaucoup plus substantiels de transformation, et ces acteurs eux-mêmes ont souvent – pas tous – lâché prise, avec le sentiment de n'être pas suffisamment soutenus.

Enfin, comme d'habitude, l'essentiel des efforts est allé là où – qu'on pardonne cette trivialité freudienne et volontaire – « ça » criait le plus. Les jeunes revendicatifs ont été l'objet de toutes les attentions, bonnes ou moins bonnes, au point que ces cités ont pu paraître seulement peuplées d'adolescents arabes violents. On n'a pas assez prêté attention à d'autres catégories de la population, qui méritaient aussi beaucoup d'engagements collectifs. Les efforts des jeunes filles des années quatre-vingt et au-delà pour briser les us d'un mode de vie populaire (et venu d'ailleurs) qui ne les favorisait pas ont précédé de longtemps la question lancinante du « voile » : que n'y a-t-on prêté autant de soins ! On eût évité bien des drames familiaux opposant les sexes entre eux¹⁹. Le désarroi des parents devant les agissements de leurs enfants (l'impossibilité de les garder auprès de soi par exemple), dans un contexte non pas de désintérêt comme on l'a soutenu bien à tort, mais d'abaissement du rayonnement d'un père réduit à l'inactivité, ou d'une mère seule ramassant tant bien que mal les débris d'une vie éparse, n'a pas été suffisamment pris en considération. Plus généralement, sans minimiser l'action culturelle, à mes yeux majeure, comme possibilité d'expression ceux qui en sont dépourvus, on a trop pensé loisirs, et pas assez travail²⁰, parce que c'était plus facile ; investissement, pas assez fonctionnement ; court terme et non long terme.

Ces erreurs d'analyse ont été coûteuses. Mais elles ne sont pas, à mes yeux, aussi graves que les errements dus aux responsabilités politiques.

¹⁹ D'une certaine manière, reprenant avec trop de facilité la formule célèbre, il faudrait dire que « la femme est l'avenir des cités ».

²⁰ Le paradigme de cette tendance est l'intérêt marqué d'un certain nombre de responsables politiques et associatifs pour la discrimination à l'entrée dans les discothèques, connu depuis longtemps, alors que les phénomènes de discrimination à l'embauche restaient soigneusement occultés jusqu'aux années récentes. A écouter les jeunes des cités en âge de travailler, pourtant, cette réalité ne date pas d'hier.

Les insuffisances des politiques

Il ne s'agit pas ici de céder à je ne sais quelle facilité, d'autant plus tentante qu'elle permettrait au fonctionnaire de tirer son épingle du jeu. Mais il faut lucidement pointer du doigt les motifs des échecs, d'autant plus que si la politique de la ville a cet effet grossissant que l'on a dit, il y a fort à parier que celle-ci n'est pas la seule à avoir souffert des insuffisances dont on va parler à présent.

Le déficit démocratique.

Le devenir des cités met ce phénomène abondamment en relief.

Et d'abord les quartiers restent mal connus des responsables, même locaux. Pour une raison simple : alors que, dans les années soixante, de nombreux représentants des classes moyennes peuplaient les logements sociaux, l'enrichissement des années de croissance et l'appauvrissement parallèle des années « piteuses » a raréfié leur présence. Les cités restent encore plus mal connues de l'opinion, qui n'a guère de motifs de s'y rendre et qui y voit volontiers des lieux de perdition.

La question du dialogue social avec les habitants de ces quartiers, ensuite, pose la question de la démocratie locale.

Comment nouer le dialogue avec les représentants de l'Etat lorsqu'une des marques de la pauvreté est aujourd'hui l'absence de représentation collective et qu'en outre, les fonctionnaires de responsabilité ne sont guère proches pour la quasi-totalité d'entre eux ? On peut en voir une illustration dans ce que sont devenus les sous-préfets à la ville institués en 1991. Jamais vraiment acceptés comme tels dans le corps²¹, les premiers d'entre eux arpentaient avec efficacité les espaces urbains devenus les leurs ; leurs successeurs, dévorés par les procédures, pourvus de peu d'expérience, se sont retranchés pour la plupart dans les préfectures²² d'où ils ne sont sortis que pour de rares visites « officielles ».

Mais comment nouer aussi le dialogue avec les collectivités locales ? Alors que les municipalités et les services des communes restent, comme l'Etat, organisées verticalement (par fonctions : urbanisme, action sociale, nettoyage, police des marchés...) et que peu d'entre elles sont passées à une approche « horizontale »

²¹ Les postes de sous-préfets à la ville sont mal classés dans la hiérarchie des fonctions proposées aux membres du corps préfectoral.

²² Avec d'autant plus de raisons qu'à compter de 1993, les nouveaux sous-préfets à la ville ont été créés parmi des membres du corps préfectoral déjà investis d'autres missions (secrétaires généraux ou secrétaires généraux adjoints).

(par quartier) des choses. La présence d'adjoints de quartiers, de conseils de quartiers, malgré leur développement chichement accordé par la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, est encore insuffisante et leur mode de fonctionnement pas toujours ouvert. L'attitude des municipalités à l'égard des associations qu'elles n'ont ni voulues, ni maîtrisées est souvent chargée de méfiance.

Celle de l'Etat n'est d'ailleurs pas meilleure. Il faut revenir un court instant sur la « marche des Beurs », partie le 15 octobre 1983 de Marseille, avec pour revendication essentielle une intégration sociale réelle. Ses fruits ont été la création, l'année suivante, d'un titre de séjour de dix ans pour les étrangers (toujours en vigueur d'ailleurs depuis lors), et... d'une association nationale, baptisée SOS-Racisme, dont la naissance fut fortement encouragée par les plus hautes autorités du pays. Il s'agissait de trouver un interlocuteur national expressif des cités. Mais on a procédé beaucoup trop vite. Et la création de cette association nationale a eu pour effet, sur fond de rivalités, de tuer dans l'œuf de très nombreuses associations locales qui pouvaient modifier les données des quartiers : « L'entrée en scène de ce 'bulldozer' empêche qu'on fasse des bilans sérieux des actions précédentes et que l'on approfondisse les débats... La première réaction est celle d'une riposte face à ce qui est vécu comme une tentative de faire disparaître l'autonomie du mouvement »²³. Très souvent, ensuite, le mot « instrumentalisation » va revenir dans la bouche des militants.

A ces causes de rapports qui n'arrivent pas à se nouer, s'ajoutent bien entendu l'indifférence des jeunes pour la vie collective (les « bandes » ne doivent pas faire illusion), la question de l'ordre public qui pèse dans les relations avec la population et plus généralement la place des pauvres dans la représentation des catégories sociales du pays et dans ses débats.

Un intérêt public fantasque.

On l'a dit, les mesures ne peuvent s'enraciner dans le long terme. C'est ainsi que, sans que rien ne le laisse présager, à la suite d'arbitrages qui sont passés sous silence, dont les raisons résident ailleurs que dans la politique de la ville, l'exécution de décisions arrêtées précédemment cesse brutalement, sans d'ailleurs aucune concertation ni même mise en garde préalables. On ne doit voir que comme une illustration, et nullement un phénomène en soi, la

²³ Saïd Bouamama, Moktar Djerdoubi et Hadjila Sad-Saoud, *Contribution à la mémoire des banlieues*, éd. du Volga, 1994, 223p., page 65.

diminution progressive des crédits d'intervention de la politique de la ville à compter de 2002. Qui cette diminution a-t-elle émue lorsqu'elle est apparue dans les comptes présentés au Parlement ? Quelle était la pensée de ceux qui menaient tambour battant une politique d'investissement ambitieuse (les 200 000 logements à détruire et à reconstruire en cinq ans de la loi du 1^{er} août 2003) et n'ont pas voulu ou pas su sauvegarder les fonds d'une politique sociale corollaire ? Comment a-t-on réagi aux cris d'alarme des associations locales qui ont licencié, taillé dans leurs actions, ou fermé boutique en 2003 et 2004 ? Il n'y a pas de spéculations à faire sur ce point. Seulement à observer que la crise urbaine de l'automne 2005 a conduit à leur rétablissement en grande part, laissant penser que le cri, plutôt que le silence, est l'aiguillon des gouvernements ; et à ajouter que les associations auront à refaire un travail interrompu, c'est-à-dire à refaire leurs moyens, à renouer les contacts, à définir de nouvelles actions, à restaurer leur crédibilité.

De manière générale, aux « émotions » évoquées au début de ce propos, correspondent les émotions gouvernementales. Ainsi, à des périodes de décisions et d'activités fébriles (et surtout visibles) de toute nature, succèdent des périodes de vide total dans la parole gouvernementale et la décision publique. Sur le plan institutionnel, tout se passe comme si devaient alterner des périodes de confusion brouillonne, celles où chaque ministère, aiguillonné par les responsables, met en place ses propres mesures pour les quartiers, et l'on a alors, en quelque sorte, vingt politiques de la ville différentes, et les périodes où les seuls acteurs en charge officiellement de la politique de la ville se débrouillent comme ils peuvent, *vox clamans in deserto*, pour continuer dans l'absence de soutien leur travail. Il y eut ainsi des périodes d'abondance et des périodes « d'abstinence », comme les années 1986-1988, malgré la volonté d'André Diligent à la Commission nationale de développement social des quartiers, ou 1997-1998. Les « maigres » sont d'ailleurs d'origines diverses : en 1986, la question des quartiers ne préoccupait plus guère ; en 1997, on a sans doute de bonne foi cru que la politique de l'emploi allait tout résoudre (ce n'est pas la seule fois que cette erreur a été commise).

Et puis, en définitive, cette approche transversale nécessaire à l'efficacité de l'action dans les cités n'a que rarement été mise en œuvre. Il y a longtemps que « l'horizontalité » ou la « transversalité » ont été décrites comme la condition du succès. Il y a longtemps qu'elle n'est plus systématiquement recherchée et, même, aujourd'hui, niée.

Le poids des institutions et des cultures professionnelles pèse lourdement. En veut-on deux exemples ? Un certain nombre d'organismes publics ou privés sont

confrontés à de délicates questions d'impayés dans les quartiers, en raison des difficultés que connaissent des familles. Deux en particulier : les bailleurs sociaux et EDF. Les organismes HLM chacun de leur côté, EDF-GDF de l'autre, aidés par des mesures en ce sens, ont inventé des mécanismes pour prévenir la survenance de factures ou de loyers non payés, dont l'accumulation plonge en général les personnes très rapidement en situation très délicate. Je n'ai jamais vu, ni eu témoignage, dans une cité, d'échanges entre le bailleur et l'électricien sur ce sujet. Chacun pour soi. Ou encore ceci : un certain nombre de guichets de services connaissent des difficultés de gestion de la population locale : incompréhensions, insultes, menaces viennent vite. Les rencontres ANPE – postiers – sécurité sociale – employés de préfecture (et aussi personnes privées : on pense par exemple aux préparateurs en pharmacie) sur ces thèmes sont très efficaces. Elles sont rarissimes. C'est moins d'ailleurs l'opposition des agents de terrain, ni celle des cadres supérieurs nationaux des services concernés, que celle des cadres intermédiaires, notamment locaux, qui est la cause de la lenteur des évolutions. Comme aussi les emplois du temps, les formations, les architectures des locaux des services. Rien n'a été conçu à fin de rencontres entre services. Il y avait là un beau vecteur non pas théorique (la « réforme ») mais pratique, de la fonction publique et des établissements publics²⁴. Hormis à certaines rares périodes, il n'a pas été saisi. La réduction du nombre de fonctionnaires est sans doute plus vendable. Et chacun doit vivre sa vie professionnelle difficile largement dans la solitude.

Cette verticalité indéracinable des pratiques professionnelles n'est pas aussi grave que le refus de la transversalité dans les institutions vouées à la politique de la ville elle-même. Sur ce plan, il faut bien constater deux reculs importants. Le premier est la perte progressive, environ depuis 1996, du rôle d'impulsion et de coordination donné au ministre de la ville. Si les attributions de ce dernier relèvent encore de temps à autre de ministres importants (le « social » du gouvernement, souvent, pour des raisons évidentes, placé en numéro deux ou trois sur la liste protocolaire), elles sont le plus souvent déléguées à un ministre délégué ou à un secrétaire d'Etat entièrement dévolu à la tâche, mais dont le poids politique est faible. Dans ces conditions, espérer modifier les règles et les pratiques au-delà de son strict champ de compétence est vain. Le second remonte à 2003 et concerne les institutions administratives. La scission entre l'agence nationale de rénovation urbaine, d'une part, et la délégation interministérielle à la ville, d'autre part, nous ramène à bien des années en

²⁴ Qu'ont amorcé les maisons de services, ou encore les maisons de justice, et aussi divers organismes voués à des actions en faveur des jeunes, mais de manière fragmentaire et insuffisante.

arrière, lorsqu'étaient séparés « béton » et « social », fracture que précisément, depuis le colloque de Dourdan, on s'était efforcé de réduire. Depuis lors, la fragmentation s'est accentuée, et les organismes compétents se sont multipliés : agences, comités interministériels mis en sommeil inventés ou ressuscités, autorité administrative indépendante... On peut ainsi donner le change : faire croire que l'action va s'en trouver décuplée. Elle va s'en trouver seulement embrouillée : la réalité de politiques contradictoires, illisibles, confuses va s'imposer.

Car c'est là naturellement où il faut en venir. Les fragmentations locale ou institutionnelle sont peu de choses en regard de la fragmentation des politiques dont chacune dit à peu près le contraire de l'autre et rend, pour sa propre part, indéchiffrable le discours que nous adressons aux populations concernées. On en a vu une sorte de caricature – et je fais ce faisant un *excursus* dans le sujet dont j'ai indiqué que je ne l'aborderai pas – ces dernières semaines, avec les déclarations naturellement mises en exergue d'un ministre de l'Intérieur dénonçant vigoureusement la « racaille » mais aussi dans les déclarations exactement opposées d'un de ses collègues « sociaux », moins soulignées, mais tout aussi fermes, mettant en lumière la valeur et l'intelligence des jeunes des cités. Que veut-on dire exactement ? Quel est le message qu'on adresse ? Qui croire ?

Mais ces mots ne sont que le reflet des choses, c'est-à-dire des choix politiques. Un seul exemple : on a indiqué plus haut l'importance de la réhabilitation des logements entreprise depuis vingt ans bientôt, doublée par endroits d'opérations de rénovation urbaine. Mais, pendant une dizaine d'années, les choix gouvernementaux, jusqu'en 2003 et surtout en 2005 avec la loi de cohésion sociale, ont parfaitement délaissé le logement social²⁵. L'investissement s'est fortement contracté, réduisant l'offre de logements avec les difficultés que l'on sait²⁶. Concrètement, cela signifie non seulement l'allongement des listes de demandeurs d'HLM, mais aussi la réapparition des bidonvilles aux portes des grandes villes et l'accroissement des densités de population dans les logements sociaux existants (les jeunes ne peuvent plus partir), dans un contexte au surplus de perception de discrimination à l'encontre des immigrés. Quel est le prix d'une amélioration du confort d'un immeuble si, dans le même temps, les logements dont il se compose deviennent sur-occupés ?

²⁵ En 2004, 363 400 logements dont 150 000 en collectif (+ 21, 7% par rapport à 2003) ont été mis en chantier, soit le meilleur résultat depuis 1982 et alors qu'au cours des années 1990 le nombre était resté en-deçà du seuil des 300 000.

²⁶ Dont témoigne parfaitement la réapparition de l'abbé Pierre sur la scène publique.

Un ménage (comprenant au moins deux personnes) à bas revenus sur cinq vit aujourd'hui dans un logement surpeuplé²⁷.

On pourrait multiplier ces illustrations. Travail, école, commerces, transports, considération... Il n'est pas une avancée qui ne soit accompagnée d'un recul. Qui ne voit, par exemple, que les « collèges de la réussite » sélectionnés aujourd'hui par le ministère de l'Education nationale (à l'aide d'une lecture sans nuances, fétichiste encore une fois, de données propres à chaque établissement²⁸) vont avoir pour immédiate contrepartie la création de « collèges de l'échec » puisque rayés des registres comme établissements requérant une attention particulière alors que la population scolaire n'aura en rien changé ?

Un sociologue bien connu a écrit naguère, évoquant les politiques sociales publiques, que la main droite de l'Etat ignorait ce que faisait sa main gauche. Cette analyse reste exacte, si l'on admet que l'Etat malheureusement n'a plus deux mains. Et loin de correspondre au hasard, au désordre inhérent à une administration imposante, je crois tout au contraire que cette ambiguïté des intentions et cette dualité des résultats des politiques sociales, notamment de la politique de la ville, sont dues à l'absence de choix politique véritable et aux signes différents qu'on veut donner aux différentes catégories de la population. Il faut satisfaire à la fois le rejet des cités et en contenir les excès. Rien de moins, mais rien de plus.

Politiques sociales positives et politiques sociales négatives

L'appréciation portée sur la politique de la ville, comme d'ailleurs sur les autres politiques sociales, ne peut se faire que si l'on tient compte de mutations sociales qui en amplifient ou en affaiblissent la portée.

Ces politiques en général, la politique de la ville en particulier, ne portent pas en effet sur un objet inanimé, une sorte de cadavre social qu'on pourrait modeler à sa guise²⁹. Le corps social est bien vivant et réagit à sa manière. Et, ici, de deux manières : la réaction des catégories qui ont à l'égard des quartiers une réaction de rejet ; celle des catégories qui y vivent.

²⁷ Enquêtes logement de 1998 et 2002 : *INSEE Première*, n°950, février 2004.

²⁸ Portant notamment sur les caractéristiques sociales des parents et sur les résultats des élèves.

²⁹ Contrairement sans doute à ce que beaucoup voudraient... L'ignorance sociale de la dimension sociale des politiques sociales, si l'on voulait dire les choses exactement, est une donnée permanente.

La méfiance.

La méfiance très partagée à l'égard des quartiers, qui s'alimente à des faits bien réels (« incivilités » des jeunes dans les espaces partagés, délits de voie publique...) se traduit de manière certaine par des stratégies d'évitement.

Ces stratégies sont « positives » (en ce qu'elles posent des actes dynamiques). Il s'agit de désertir les lieux où l'on risque de se trouver en confrontation avec « ceux-là » au profit des lieux où l'on est « entre soi ». Le meilleur exemple, on le sait bien, est celui des équipements publics, et en particulier des établissements scolaires. Il s'agit de faire pièce à la carte scolaire qui est officiellement en vigueur. Ce qu'on peut comprendre, naturellement, puisque le devenir des enfants est une donnée considérable pour les familles. Alors on change de quartier si possible, le choix résidentiel tenant largement compte, outre les possibilités monétaires, des caractéristiques de la population scolarisée du secteur. Et si le déménagement est hors de portée, on cherche la dérogation, ou la fausse adresse, ou le recours à un parent domicilié ailleurs, ou au lieu de travail. Et si cette voie est encore fermée, le recours à l'école privée est encore possible³⁰. On voit bien dans ces conditions que les efforts faits en matière de crédits « ZEP » (créés par la gauche) ou d'établissements « sensibles » (institués par la droite), pour la formation des enseignants et même la rénovation des programmes³¹ et des méthodes, trouvent là leurs limites. Mais ce que l'on sait et dit sur l'école vaut aussi pour les commerces, le gymnase, le centre social... En sorte qu'au terme de cette évolution, les équipements qui n'ont pu faire l'objet d'un choix sont ceux des pauvres et deviennent encore plus pauvres, en raison des jeux de mouvements du personnel, des dégradations... que cette réalité provoque, tant qu'une reprise en mains n'intervient pas (on voit, au fil des années, des réputations s'inverser, par exemple entre deux collèges d'une même commune, selon la réputation du principal et le déroulement de la vie de l'établissement : les « mobiles » retirent alors leurs enfants du « mauvais » au profit du « bon »). L'absence de choix et l'immobilité sont aujourd'hui, comme hier sans doute, une marque de pauvreté incontestable. Et du côté des mobiles, les aspects de la vie collective où le contact est inévitable (où ils ne peuvent choisir) sont vécus comme une épreuve difficile : c'est le cas naturellement des transports en commun aux heures de travail.

Les stratégies sont aussi « négatives », en sorte qu'elles ne supposent qu'un refus d'agir pour se manifester. Tel est le cas naturellement du refus de

³⁰ Il y aurait une enquête à faire – elle ne l'a pas été à ma connaissance – sur les motivations des parents d'élèves des écoles des communes concernées.

³¹ Sur laquelle il y aurait beaucoup à dire, mais ce n'est pas l'objet de ce propos.

connaître et en particulier du refus d'embaucher. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement. Les raisons en sont parfaitement compréhensibles. Il n'empêche qu'il existe de fortes discriminations qui sont maintenant connues et dénoncées (cf. rapport Bébéar) après être restées longtemps ignorées³², et dont il est très difficile de donner quelques quantifications mais qui ne sont évidemment pas sans effet sur le taux de chômage des cités (constamment plus de deux fois la moyenne nationale, avec des écarts importants selon les quartiers)³³. Là aussi, il est facile d'opposer les multiples mesures en faveur de l'emploi, claironnées d'autant plus régulièrement que les plans gouvernementaux se succèdent à un rythme élevé, et la réalité qui fait du titulaire d'une maîtrise un magasinier ou qui rend très difficile au gamin d'une cité l'accès à un stage nécessaire à ses études dans une PME. Là aussi le mal aggrave le mal : il est d'autant plus facile de discriminer que la concurrence aux portes des entreprises est forte. La politique de recrutement des chefs d'entreprise est, à sa manière, une politique « sociale » efficace.

Une méfiance relayée par les institutions.

On ne doit pas penser que ces réactions à la situation des quartiers ne sont que le fait d'énergumènes peu désireux d'épouser la cause des quartiers. Il convient d'être sensible ici à ce qu'on peut appeler le « goutte à goutte » social, c'est-à-dire à la mise en œuvre de politiques à travers des mesures exclusivement individuelles, dont chacune apparaît parfaitement légitime, mais dont la répétition et l'accumulation provoquent des effets sociaux redoutables.

Le fonctionnement du logement social est là aussi illustratif, à travers les choix des commissions d'attribution de logement. Dans la cité périphérique d'un centre industriel de la région Rhône-Alpes, des jeunes interpellent le maire : lorsque nos parents sont arrivés ici, lui disent-ils, il y avait des Français, des Arabes, des Espagnols, des Portugais, des Italiens ; aujourd'hui, il n'y a plus que des Arabes. Ils lui demandent pourquoi. Le maire, d'abord embarrassé, nie l'évidence, puis finit par l'admettre en indiquant que si les « Arabes » n'ont pas pu s'installer comme les autres, c'est qu'à chaque fois qu'il y avait une demande de cette sorte, « j'avais cinquante pétitions sur mon bureau ». Pour éviter ces phénomènes, les commissions d'attribution les ont anticipés : et la répartition de la population des logements sociaux ne doit rien au hasard. Ainsi les effets de lieux se trouvent-ils redoublés.

³² Il y a bien longtemps que les jeunes des cités sont parfaitement du phénomène sur lequel ils ne se laissent pas d'interpeller leurs interlocuteurs.

³³ Le taux de chômage des 15-24 ans de nationalité étrangère (peu nombreux parmi les jeunes actifs) oscille entre 40% et 50% selon les années ; le taux de chômage des Algériens, Marocains et Tunisiens, tous âges – actifs – confondus est de l'ordre de 35% à 40%.

L'orientation scolaire dans des filières qui ne correspondent plus à des segments du marché du travail (secrétariat), le fonctionnement du système de soins, bien d'autres mécanismes officiels, obéissent à des logiques de cette nature.

Réactions

Les développements de tels phénomènes pèsent évidemment lourd dans les réactions de ceux qui en sont l'objet. Il est peu discutable qu'il y a eu durcissement sur ce point, ou plus exactement déplacement des « revendications » c'est-à-dire de désirs plus ou moins formulés. On ne doit jamais oublier que, si les cités sont souvent évoquées en raison de leurs cris, ce qui frappe d'abord c'est leur silence, d'une certaine manière. Silence de ceux que les difficultés ont replié sur eux-mêmes, dans la paralysie et la honte de soi. On sort moins, quelquefois plus du tout³⁴. Ce phénomène est d'autant plus marqué que les liens de solidarité qui ont marqué très fortement les débuts des cités HLM des années soixante, héritage du monde ouvrier, puis des pays du Sud, s'effacent désormais rapidement.

On doit mentionner aussi les comportements à risques qui « valorisent » : conduite sans permis (en fort accroissement), stupéfiants... ou les suicides, forme radicale de rupture. Vrai ou faux ? Un médecin installé de longue date à La Courneuve indique trois cents jeunes morts de 1983 à 1998 dans une cité de 2 600 logements.

Mais plus encore que ces comportements atypiques, il faut mentionner ce qu'autrefois on baptisait « désocialisation », rupture avec les liens de la vie collective. On doit mesurer, pour s'en alarmer, le rupture de nombreux jeunes avec le système scolaire et, au-delà, le monde du travail, soit qu'ils le désertent, soit qu'ils renoncent à y investir quoi que ce soit, puisque les désirs, les certitudes sont radicalement ailleurs. L'attrait immédiat de la consommation conduit à repousser tout calcul de long terme, pour la rentabilité immédiate du petit trafic, du vol ou du recel. Les difficultés d'insertion des aînés, le peu d'exemplarité des trajectoires professionnelles des parents, aboutissent à ce résultat. En 1980, le modèle de révolte était à l'intégration d'une culture dans une vie collective ; aujourd'hui, la rébellion des jeunes en rupture de ban a pour horizon le bien matériel, sans aucune référence à une vie collective exécrée. La violence en est, pas pour tous, mais relativement aisément, le corollaire. Sur ces

³⁴ Des familles enfermées chez elle, sauf les enfants, sont signalées à peu près dans tous les quartiers. J'en ai eu un témoignage, pour en prendre un exemple, à la ZUP Berthe, à La Seyne.

vies désordonnées, le point de repère religieux, avec beaucoup de variantes, apparaît éventuellement beaucoup plus proche et solide que le repère républicain. En cela, la situation des cités a beaucoup évolué en dix ans, dans un sens qui n'était pas souhaité.

*
* *

La politique de la ville, a-t-il été indiqué, parce qu'elle se penche sur l'urgence sociale, révèle mieux que d'autres les insuffisances de notre dispositif de réponse. C'est en cela qu'elle est préoccupante. C'est pourquoi on a insisté davantage sur ses lacunes.

Pour les cités elles-mêmes, nous ne sommes pas encore dépourvus d'arguments, à condition d'éviter le manichéisme commode, de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas, d'indiquer clairement où sont les objectifs, de développer les filières qui encouragent, de tendre la main à ceux qui se battent pour réussir, de punir ceux qui sortent des normes admissibles. Mais il faut aussi transformer nos modes d'action, avoir des politiques vigoureuses et partagées, améliorer très sensiblement les services publics.

L'état d'esprit des cités ne changera pas lorsque tout aura été réglé. Il changera bien avant : dès lors qu'aura été donné le sentiment que nous sommes tous, résolument et d'un même pas, engagés pour régler les difficultés. Les habitants des quartiers ne demandent pas, ne demandent plus à ce que les problèmes et toutes les questions qu'ils posent soient réglés du jour au lendemain. Nous leur avons appris, malgré eux, la patience. Mais ils demandent à avoir la preuve tangible que l'espoir peut revenir. Aujourd'hui, le discours qui leur est tenu ne leur permet pas de l'avoir.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Jean-Marie.

Nous sommes décidément en présence de problèmes très difficiles. Il faut qu'il y ait place dans notre colloque pour l'expression de plusieurs sensibilités. Nous avons entendu deux d'entre elles s'exprimer.

On ne peut pas dire que rien n'a été fait mais, en même temps, Sami Nair a posé le problème du « défi de l'ethnicité » et parlé de politique d'identité républicaine.

Qu'est-ce à dire ? Cela mérite d'être creusé.
Je donne la parole à Max Gallo.

MAX GALLO

Quand un événement se produit, je crois que la première question qu'il faut se poser est :

Quelle est la spécificité de l'événement que nous venons de vivre ?

En tout cas c'est celle que je me suis posée : n'ayant aucune compétence particulière de terrain, ni de gestion de politique de la ville, je raisonne à partir de ma compétence relative d'historien.

Cet événement, je le rappelle, a causé 4 morts, 270 blessés dans les forces de l'ordre, dont une dizaine de blessés graves. 10 000 voitures ont été brûlées. 233 bâtiments publics et 74 bâtiments privés ont été endommagés.

Bref, un événement important.

La première spécificité, par rapport, en tout cas, à d'autres événements que je vais évoquer, est la confusion inéluctable entre ce qu'on pourrait appeler le virtuel et le réel.

Le réel, c'est la réalité tragique de ces chiffres, pour beaucoup de personnes c'est l'inquiétude, la peur qui se sont manifestées, les mesures qui ont été prises... l'état d'urgence, ce qui n'est pas rien !

Le virtuel, c'est la représentation qui a été donnée de ces événements, notamment à la télévision.

Et-ce tout à fait nouveau ? Régis Debray, spécialiste de médiologie, connaît Karl Kraus qui a beaucoup réfléchi sur ces problèmes. Dès 1914, il écrivait dans sa revue *Le Flambeau* : « *les vrais événements ce sont les informations sur les événements* ».

Un cas précis en exemple : plusieurs stations de télévision ou de radio ont répété pendant quelques heures :

« *Pour la première fois, le centre d'une ville – c'était Lyon – a été touché par les émeutes, c'est un seuil qui a été franchi* ».

J'avais un témoin fiable sur place, Place Bellecour... Il y avait là trois cents CRS et, peut-être, une cinquantaine de personnes qui jetaient quelques poubelles et les allumaient... c'est-à-dire un événement qui, dans sa représentation, scandait le caractère tout à fait exorbitant, extraordinaire, violent, de ce qui se passait... que je ne nie pas.

Nous sommes désormais dans un temps de la communication où un événement n'est événement que par sa représentation, ce qui ne permet d'ailleurs pas d'en connaître très précisément la réalité.

Un événement dans le train Nice-Marseille nous est représenté avec trois jours de retard. J'ai écouté, j'ai lu... sans être capable, aujourd'hui, de savoir avec précision ce qui s'est passé, qui étaient les agresseurs, quels étaient leur âge, leur origine. Je ne sais pas et... on en reste là.

Cela pose un vrai problème et constitue une réelle originalité. Nous devons évidemment en tenir compte.

Est-ce le problème de l'immigration, au sens général du mot ?

Je suis issu de l'émigration italienne, je la connais très bien. Je peux vous dire, l'ayant étudiée en historien – et tous ceux qui ont lu les très nombreux livres sur ces questions le savent – qu'à la fin du 19^e siècle, les Italiens ont été accueillis de la même manière que nous accueillons les extra-Européens.

A Salon de Provence, en 1893, il y a eu au moins une dizaine de morts italiens, des « jaunes », il est vrai, lynchés par les grévistes « gaulois », « *celtes* » comme dirait François Mitterrand. L'année d'après, en 1894, l'assassinat d'un président de la République, Sadi Carnot, à Lyon, par l'anarchiste italien Caserio, a déclenché dans toute la France une chasse aux Italiens.

Donc, les immigrations, même dans le passé – je m'arrête à cette fin du 19^e siècle – ont connu des violences, des exclusions. La description que Sami Nair nous a faite des victimes d'aujourd'hui est justifiée, mais je peux vous dire que des générations d'Italiens en Lorraine, en Moselle, dans le sud de la France, de Polonais qu'on a renvoyés chez eux par trains entiers en 1930 parce que la crise était là, ces immigrations européennes ont été traitées de la même manière par la population française et son gouvernement.

Est-ce aussi neuf de parler de banlieues ?

Je crois que c'est Emile de Girardin qui, dans les années 1832-1840, évoquait « *ces barbares qui campent sous les murs de nos villes* ». Les barbares n'étaient pas sénégalais, maliens ni ghanéens, ils étaient corréziens, bretons et venaient s'entasser sous les murs de Paris, à la suite de crises économiques. C'était l'exode rural qui, ajouté à beaucoup d'autres causes sur lesquelles je passe, déboucha sur la Révolution de février 1848. Mais ce n'est pas cette révolution qui m'intéresse. Ce qui m'intéresse, c'est que la Deuxième République, la grande République fraternelle, après avoir accordé pendant quelques mois un « RMI » de l'époque aux ouvriers des Ateliers nationaux, les a traités en juin 1848 avec les Dragons et les compagnies de l'Infanterie de ligne.

Les choses sont complexes et la République peut être violemment répressive, même si on la compare à la monarchie. A ma grande surprise, j'ai découvert, en

travaillant sur Victor Hugo, élu député au début de 1848, qu'il avait pris la tête de troupes de ligne. En tant qu'élu national, il devait montrer son courage et il avait conduit les troupes de ligne, des fantassins, à l'assaut des barricades : ceux qui étaient sur les barricades étaient les frères des soldats, reconnaissait-il, mais l'ordre devait l'emporter !

Victor Hugo a mené l'assaut contre les « *barbares qui campaient sous les murs de nos villes* ».

La spécificité des événements d'octobre-novembre 2005 ne me paraît donc pas résider dans la description de situations victimaires.

Pour revenir à l'immigration italienne, rappelons les 70 élèves par classe dans les écoles primaires, les coups de gaule donnés par les instituteurs pour qu'on parle français (seulement français), les quartiers insalubres, même dans la banlieue parisienne, où, jusqu'aux années 1950, s'entassaient les Italiens par régions d'origine : Calabrais ici, Siciliens là, Piémontais ailleurs... Tout cela, malgré les apparences, n'est pas réellement une spécificité. Il y a sans doute une spécificité mais je ne la trouve pas là.

Dans l'analyse de ces événements, une première lecture s'est beaucoup exprimée, notamment dans l'exposé de Sami Nair, c'est la lecture sociale de l'événement. Nous connaissons tous les ZEP, les problèmes scolaires, la discrimination à l'embauche...

[A l'époque de l'immigration italienne, les gens attendaient sur une place, l'entrepreneur passait, désignait un ouvrier qui lui semblait costaud, l'embauchait pour la journée, le payait le soir et recrutait quelqu'un d'autre le lendemain.] La lecture sociale est tout à fait légitime mais elle ne me paraît pas spécifique de l'événement, pas plus que la dimension sécuritaire, en réponse à la lecture sociale, ne me paraît spécifique. C'est pourquoi j'ai évoqué juin 1848 : une réponse sécuritaire classique à des problèmes sociaux.

Il n'y a donc pas de spécificité de ce point de vue-là.

Une deuxième lecture, beaucoup plus scandaleuse, a été évoquée par Sami Nair et par Jean-Pierre Chevènement, c'est la lecture ethnico-religieuse.

Je prendrai pour exemple les propos tenus par celui qui fut très vite considéré comme un bouc émissaire, sinon un disciple masqué de Le Pen, je veux parler d'Alain Finkielkraut. Il a dit :

« On voudrait réduire les émeutes des banlieues à leur dimension sociale, y voir une révolte de jeunes contre la discrimination et le chômage. Le problème est que la plupart sont noirs ou arabes, avec une identité musulmane. En France, il y a d'autres émigrants en situation difficile, ils ne participent pas aux émeutes. Il est clair que nous avons affaire à une révolte à caractère ethnico-religieux »

Scandale ! Est-ce là la spécificité ? Je dois reconnaître, quitte à me faire lyncher comme Alain Finkielkraut, que je vois là quelque chose de la spécificité de cette réalité.

Puisque Jean-Pierre Chevènement a cité François Mitterrand, je citerai le Général de Gaulle (en 1965, dans un entretien avec David Schoenbrun, journaliste américain) :

« Pour moi, l'histoire de France commence avec Clovis, choisi comme roi de France par la tribu des Francs qui donnèrent leur nom à la France. Mon pays est un pays chrétien et je commence à compter l'histoire de France à partir de l'accession d'un roi chrétien qui porte le nom des Francs »

Pas de Celtes... mais des chrétiens, ce qui pose un problème.

A la question de la lecture ethnico-religieuse, pouvons-nous répondre réellement en connaissance des faits ?

Je dis non, parce que le tabou accepté comme une auto-censure, ou imposé par la communauté universitaire à laquelle on appartient, fait que nous ne disposons pas de statistiques précises sur la question. J'ai, par exemple, découvert en lisant la presse avec attention à propos de l'épisode du train Nice-Marseille, que selon un témoin, les gendarmes, présents sur le quai, se faisaient agonir d'injures anti-blancs. J'en ai donc déduit que ceux qui proféraient ces injures n'étaient peut-être pas blancs. Mais c'est indicible !

De même quand un personnage gouvernemental – d'une façon que je n'approuve pas – a prononcé le mot de polygamie, il a été immédiatement incendié de toutes parts, du Premier Ministre jusqu'au moindre « folliculaire » (comme aurait dit le général de Gaulle) pour avoir émis l'hypothèse que la polygamie pouvait jouer un rôle dans les problèmes des banlieues et le comportement de certains jeunes. Puis quelqu'un a eu l'audace de publier une statistique selon laquelle il y aurait en France 30 000 à 40 000 familles polygames. Si le nombre d'enfants par famille s'élève à 10, 400 000 enfants et adolescents appartiennent à ces familles polygames. Je prétends que dans un pays qui se bat pour la parité, et qui aura peut-être bientôt une présidente de la République, l'existence de ces familles pose un problème. Devons-nous traiter ce problème sous l'angle : « ce sont des victimes, nous sommes des oppresseurs ? » Voire....

Et cela doit-il entrer en ligne de compte dans l'analyse de ce qui se passe dans ce qu'on appelle les banlieues ou les quartiers populaires ? Le terme « quartiers populaires » me paraît préférable : je ne suis pas sûr que le train Nice-Marseille relève de la définition de la banlieue. Le problème est peut-être plus général que la question des banlieues.

A cette lecture ethnico-religieuse, pourquoi ne pas juxtaposer une lecture post-coloniale ?

En janvier 2005 a été créée l'association « les indigènes de la République ».

Leur manifeste dit ceci :

« *Descendants d'esclaves et de déportés africains, filles et fils de colonisés et d'immigrés, Français et non Français vivant en France, militantes et militants engagés dans les luttes contre l'oppression et les discriminations produites par la République post-coloniale...* »

Nous sommes une République « post-coloniale » !

Politis publie un dialogue entre Daniel Bensaïd et le sociologue Saïd Bouamama, le journaliste précise : « *l'indigène Bouamama* ». Celui-ci dit très clairement que « *nous sommes une classe spécifique* ».

S'agit-il là, justement, d'un aspect spécifique qui doit intervenir dans cette lecture de l'événement ou non ?

Ce sont des questions que je me pose d'autant plus que le phénomène n'est pas spécifiquement français : en Grande Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves, en Allemagne, en Italie se sont produits des événements analogues.

La France est particulièrement concernée en raison de ses traditions d'assimilation, d'égalité républicaine, en raison du caractère constamment explosif de cette devise républicaine à laquelle nous sommes attachés. Il n'empêche que le phénomène a une dimension incontestablement européenne. Le nier ne me paraît pas une attitude raisonnable si on veut éclairer le phénomène des banlieues.

Je ne fais ici qu'évoquer des questions que je me pose.

A ce problème des banlieues, on donne des réponses d'ordre sécuritaire. Elles tentent certains. Quand ils voient se créer des associations comme le CRAN (Conseil représentatif des associations noires) ou « les indigènes de la République », ils n'oublient pas que dans ce pays les blancs – pour parler comme ceux qui se définissent par la couleur de leur peau, ce que je combats – sont largement majoritaires – même si *Le Monde*, titrait une double page « *La colère noire* » et publiait une « libre opinion » sous le titre « *La fin de la République blanche* ». En décembre 2005, comme il y a un CRAN, s'est créé un CRAB (quelqu'un indique qu'il existe déjà), Conseil représentatif des associations blanches ! Nous voyons bien qu'une des issues possibles de cette situation et de cet aveuglement devant les réalités est une confrontation entre une majorité et des minorités... et ces dernières ne seront pas gagnantes ! Nous serons perdants en tant que démocrates et républicains mais les minorités ne seront pas gagnantes.

Il vaut donc mieux regarder la réalité en face, telle qu'elle est.

Les réponses sociales, les politiques de la ville, les réponses sécuritaires ou la bivalence des professeurs proposée par M. de Robien me paraissent tout à fait insuffisantes, car il existe une spécificité qui définit ces événements.

Ce qui m'a frappé dans l'immigration italienne ou polonaise, c'est la longue patience de ces gens, leur longue résignation, accompagnée d'une douloureuse et silencieuse humiliation.

Cette patience, pour des raisons sociologiques, techniques, économiques (la communication, les écrans plats, les portables, les vidéo...) n'existe plus.

La demande d'égalité est dans l'immédiateté : « *Nous voulons des vêtements de marque comme les autres !* ». Cette impatience est une spécificité.

Mais une autre spécificité me paraît essentielle :

Il y avait chez ces immigrants ce que j'appellerai, faute de mieux, le désir de France, la capacité d'accepter pour s'assimiler, pour s'intégrer, pour avoir le droit d'être français, pour le mériter. On peut considérer que c'est une attitude insupportable en ce début du 21^e siècle mais si on ne mesure pas la différence qu'il y a sur ce plan entre aujourd'hui et hier, on ne comprend rien à ce qui se passe.

Le désir de France a baissé. On peut me dire que « *niq ue la France* », « *niq ue les ministres* », « *pisse sur Napoléon* », « *pisse sur De Gaulle* »... (je cite) constituent une forme de dérision mais je crois que les mots, quand ils s'entrechoquent, comme le disait Aragon que je cite mal, « *font autant de bruit que les épées* ». Je crois que ces mots signifient quelque chose, ils signifient que la puissance d'attraction de la Nation française, pour des raisons multiples, évoquées par Jean-Pierre Chevènement et par Sami Nair - en particulier la démission des élites qui ont considéré que la France était obsolète, que la France devait se dissoudre - s'est affaiblie. Evidemment, la France n'offre plus cette attractivité qui faisait qu'il y avait un désir de France !

C'est pourquoi la question des banlieues est d'abord et avant tout une question nationale. Il faut donc oser l'affronter dans toutes ses dimensions, et d'abord dans sa dimension historique.

Ma thèse, depuis de longues années, est qu'une crise nationale de longue durée a commencé dès les années 1920 et n'a connu que quelques rémissions : 1934-1936-1937, 1944-1946, peut-être 1962-1967.

Les élites, j'entends tous ceux qui prétendent représenter un groupe social : les élites syndicales ou politiques, ont démissionné par rapport à ce projet.

On peut comprendre cette démission dans un monde où le train libéral fait apparaître la Nation comme obsolète. Le problème, c'est que partout depuis 1990, on assiste à un regain national et nous sommes évidemment déphasés, en retard d'un mouvement ... qui reparaît en Tchéquie, dans les Balkans, en Allemagne.

Le chancelier Schröder, dans son discours d'adieu, évoquant son bilan, disait : « *Nous avons fait beaucoup pour l'Allemagne* »

Ici, nous préférons parler de « société » de « pays » plutôt que de Nation.

Je crois qu'il faut oser affronter ces problèmes.

Je ne suis pas d'accord avec le titre de ce colloque : « La République au défi des banlieues »...

La « République », c'est trop facile ... c'est un mot abstrait qui évacue la question de la Nation (dont Jean-Pierre Chevènement a d'ailleurs beaucoup parlé), la question de l'enracinement qui est acceptation de l'Histoire de la Nation.

Même si, en 1802, Napoléon a rétabli l'esclavage – ce qui est en effet criminel – ce pays doit avoir le courage de célébrer Austerlitz !

Il faut expliquer à chaque communauté qu'elle ne peut pas dire que l'histoire de France ne l'intéresse qu'à travers ses propres souffrances ou que l'histoire de France commence au moment de son arrivée en France.

C'est l'histoire de la France et non l'histoire de telle communauté en France.

L'histoire de la France a commencé avec les Celtes selon François Mitterrand, avec Clovis, selon De Gaulle. Marc Bloch disait : « *il y a deux catégories d'individus qui ne comprendront jamais rien à l'histoire de France, ce sont ceux qui ne sont pas émus par le sacre de Reims et ceux qui ne sont pas émus par la fête de la Fédération* »

Il faut – et c'est le préalable – que cette histoire de France, non pas apologétique, ne dissimule pas la traite, les croisades, mais considère que ces aspects font partie du patrimoine de ceux qui veulent être français. Sinon le risque est la balkanisation, balkanisation non seulement nationale - tension forte – mais aussi européenne.

L'Europe occidentale n'est pas à l'abri de ce qui s'est passé dans les Balkans.

Je crois réellement que les échéances politiques qui approchent seront capitales.

L'élection de 2007 et ses suites seront beaucoup plus importantes qu'en 1981. L'affiche de campagne de François Mitterrand rappelait une France stable, paysanne : un village, un clocher.

Elles seront plus importantes que 1974, probablement aussi importantes que les événements de 1958 avec une situation différente mais d'égale gravité.

Osons affronter, non seulement les questions de la République, mais les questions de l'identité nationale, donc des racines et nous comprendrons mieux que ce problème - appelons-le « des banlieues » - est en fait le problème de l'identité nationale de la France.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Max.

Un mot simplement pour te dire que je ne pense pas qu'il faille opposer la République et la Nation. Je constate simplement que ceux qui expliquent que le modèle républicain a fait faillite sont ceux qui l'ont toujours combattu ou qui ont négligé de le faire fonctionner. Mais je ne suis nullement en opposition avec ce que tu as dit sur la crise de l'identité nationale.

Je donne la parole à Rachid Adda.

RACHID ADDA

Je ne reviendrai pas sur les causes profondes de l'embrasement de quartiers de villes populaires de banlieues. L'analyse de Jean-Pierre Chevènement est limpide et j'y souscris totalement.

Je voudrais plutôt évoquer l'occasion, qui a été saisie par certaines de nos élites dirigeantes, prenant ces événements comme prétexte, pour remettre en cause le modèle républicain laïque et tenter de promouvoir un modèle anglo-saxon communautariste qui repose sur des concepts étrangers aux valeurs républicaines et à la conception républicaine de notre nation, comme le rappelait Max Gallo.

L'égalité des chances et le droit à la différence sont aujourd'hui des alibis bien utiles pour tirer à boulets rouges sur un modèle qui aurait failli à sa mission. Le tir est croisé puisqu'à sa droite la République trouve des libéraux communautaristes qui prônent une gouvernance où le religieux jouerait un rôle politique et à sa gauche un cartel pluriel bien singulier rassemblant des libéraux et des gauchistes qui encouragent l'émergence d'une société multiculturelle. Ce concept est d'ailleurs distinct de ce que Sami Naïr a appelé la République métissée, une formule plus imagée pour désigner le creuset républicain que nous défendons.

Les libéraux ont tout intérêt à une ethnicisation des rapports sociaux. Adeptes ou convertis aux concepts macroéconomiques qui constituent les fondements de la construction européenne, ils n'ont pas de réponses économiques aux problèmes sociaux de notre temps et souhaitent donc déplacer les clivages. Masquer les effets de la crise démocratique et citoyenne profonde leur permettra pour un temps (le temps d'un ou deux quinquennats...) de ne pas devoir s'atteler aux véritables causes de cette crise.

D'où la stratégie qui a consisté à cogner le modèle républicain et promouvoir la discrimination positive et les quotas avec plus ou moins de convictions, d'ailleurs. Certains à gauche, sentant la contradiction, ont évoqué des quotas temporaires pour ouvrir une parenthèse communautariste qu'ils ne refermeront jamais ! A dire vrai, je fus d'abord étonné de voir que pour seul diagnostic ils nous proposaient en fait une autopsie de la République. D'autant plus, que vivant à Sarcelles, ma ville natale, j'ai pu y constater que la population ne remettait pas en cause le modèle républicain. Bien au contraire, elle demandait plus de République, elle demandait d'avoir accès à la citoyenneté, elle demandait d'être française à part entière.

J'en profite d'ailleurs pour indiquer que j'ai un décalage avec Max Gallo et que je ne suis pas en accord avec son interprétation ethnique des événements de novembre. L'origine religieuse ou ethnique est, bien entendu, un des paramètres à prendre en compte puisque cette crise, en touchant des territoires et des quartiers où habitent, avec un phénomène de concentration croissante, des populations immigrées ou des Français issus de l'immigration, est aussi l'expression d'une crise de la citoyenneté, d'une perte de repères républicains et du sentiment d'abandon de certains de nos concitoyens.

80 % des populations immigrées ou « issues de l'immigration » (pour faire court) vivent en effet sur 10 % du territoire national majoritairement situés dans les ZUS. La dimension territoriale et sociale entraîne donc mécaniquement une dimension ethnique. Mais il a cité Alain Finkielkraut pour étayer son analyse. Or ce dernier voit une motivation ethnique voire une conscience religieuse chez les émeutiers et interprète cette crise comme une expression, en France, du choc des civilisations tel qu'il est conçu notamment par un certain nombre de néoconservateurs américains.

Si l'analyse de Max Gallo est celle-ci, je ne peux pas être d'accord parce qu'elle n'est pas conforme à la réalité. Et même elle n'est pas acceptable parce qu'elle semblerait indiquer que ces jeunes-là sont des étrangers dans leur propre pays alors qu'ils expriment leur désespérance, de manière brutale certes, mais en tant que Français. C'est aussi parce qu'ils se savent français qu'ils ont agi « hors de la loi », alors que leurs parents ou leurs grands-parents « rassaient les murs », comme ces Italiens de 1848 dont parlait Max Gallo. D'ailleurs les générations précédentes qui ont vécu dans le mythe du retour, furent très patientes et ont même fait preuve d'un calme exemplaire dans les années 70 quand des « Dupont Lajoie » les tiraient comme des lapins (vague de crimes racistes entre 73 et 80).

Enfin cette référence par des républicains, censés ignorer l'existence des communautés, est même singulière car elle renvoie à leurs origines des Français dont ils dénoncent par ailleurs la tentation communautaire et l'importation, dans leurs quartiers, du conflit israélo-palestinien.

Cette approche ethnique biaisée alimente surtout, par symétrie des causes et des remèdes, le fonds de commerce de ceux qui tentent aujourd'hui de dénaturer le pacte républicain par la promotion des quotas et de la discrimination positive.

La crise dans des banlieues populaires a été en effet l'occasion rêvée, voire même le prétexte saisi pour promouvoir le modèle anglo-saxon et dénigrer le modèle républicain, jugé responsable de la crise actuelle du fait de sa supposée inadaptation aux exigences de son temps, pour mieux le remettre en cause. Dans le même temps la politique de la ville, en tant que politique transversale adaptée aux zones urbaines sensibles, a été critiquée en bloc par Nicolas Sarkozy, principal chef d'orchestre de cette attaque en règle du modèle républicain.

Cette tentative de passage en force a en partie échoué parce que le Premier Ministre et le président Chirac ont refusé de relayer les velléités de gouvernance communautariste du ministre de l'Intérieur. Mais le plus déterminant a été l'attachement au modèle républicain exprimé par les Français, notamment ceux issus de l'immigration. Sans ce mouvement d'opinion à froid, Nicolas Sarkozy serait allé plus vite et plus loin. Mais il n'a pas renoncé. Pour s'en convaincre il suffit de voir son changement de cap dans la politique de la ville qu'il réduit à une politique d'immigration ou bien le rôle qu'il a donné aux autorités religieuses dans cette crise des banlieues. Je lui ai d'ailleurs fait remarquer, lors d'une réunion, que lorsque des agriculteurs mettaient à sac des lieux publics, il ne recevait ni Monseigneur Lustiger ni les curés de campagne !

Sans nier l'importance des discriminations active ou passive qui touchent une partie de nos concitoyens en raison de leur origine réelle ou supposée, l'invisibilité de ce que l'on nomme improprement les "minorités visibles", n'est elle pas avant tout la résultante de diverses forces qui éloignent de l'emploi, de la fonction politique, de la promotion sociale, du logement une partie encore plus grande de nos concitoyens sur des bases générationnelles, sociales, géographiques, institutionnelles ?

Prenons l'emblématique exemple de la composition de l'Assemblée Nationale dont Nicolas Sarkozy et d'autres voudraient modifier la composition à coup de quotas.

Que remarque-t-on ?

- Que le découpage électoral implique que les zones rurales sont surreprésentées en comparaison des zones urbaines. Un conseiller général représente des citoyens dans un rapport de 1 à 10 et un député dans un rapport de 1 à 4 suivant le territoire concerné.
- Que le mode de scrutin est responsable d'une bipolarisation qui ne choque personne, du moins dans les deux partis bénéficiaires : UMP et

PS représentent à peine 20% des inscrits laissant hors de l'Assemblée Nationale 80 % des inscrits. Comment oser demander que l'on représente un pourcentage quelconque de la population sur une base ethnique quand l'électorat du FN, qui se prononce sur un programme politique (que je combats), est exclu de la représentation nationale ? Ce que je viens de dire est peut-être choquant mais voilà le type de raisonnement que nous imposeraient les quotas. On ne peut pas défendre à la fois une politique de quotas et se satisfaire d'une bipolarisation factice qui exclut de nombreuses sensibilités politiques dont la gauche républicaine d'ailleurs.

- Que certaines couches socioprofessionnelles (fonctionnaires, professions libérales) y sont dominantes : le monde de l'entreprise au sens large (ouvriers, employés, artisans, ingénieurs...) y est quasiment absent.
- Que la société civile y est peu représentée puisque les députés et plus généralement les élus sont des cumulards, récidivistes de surcroît !
- Que la formation initiale par l'ENA ou les Grandes Ecoles est un passage quasi-obligé et que l'inégal accès à ces formations est donc une cause de seconde espèce d'invisibilité politique du fait de l'appropriation de la fonction politique par les grands corps.
- Que les pratiques dans les partis politiques, du fait des appareils constitués d'hommes et de femmes, - qui accusent en chœur le modèle républicain pour mieux se disculper - favorisent la cooptation, les parachutages, la consanguinité républicaine par une transmission héréditaire du mandat et sont une entrave au processus démocratique qui permettrait au moins d'avoir des élus à l'image des militants !
- Qu'une génération dont beaucoup d'éléments ont d'ailleurs obtenu leurs diplômes par décret, celle de mai 68 pour ne pas la nommer, s'est accaparé le pouvoir politique mais aussi médiatique, culturel et économique au détriment d'un renouvellement générationnel naturel. La classe politique française est ainsi parmi les plus âgées de toutes les démocraties modernes !

Rapprochons cette réalité de verrouillage des institutions de notre République de la réalité sociologique de nos concitoyens ciblés par une éventuelle politique de quotas :

- Ils vivent pour 80% d'entre eux sur 10 % du territoire français, ultra majoritairement dans des zones urbaines sous représentées à l'Assemblée et très souvent terres propices aux parachutages politiques !
- Ils appartiennent à des couches sociales peu représentées à l'Assemblée ou en sont issus.

- Ils ne bénéficient majoritairement pas de réseaux particuliers, de l'hérédité, du corps de formation leur assurant la cooptation immédiate au sein d'un appareil politique.
- Ils sont issus de l'immigration (2^{ème}, voire 3^{ème} génération) et ont majoritairement moins de quarante-cinq ans.

A la lumière de ce constat, il apparaît clairement que la discrimination positive se contenterait alors de traiter les signes de la maladie sans en soigner les causes premières ! Je suis contre la discrimination positive mais je fais miennes les « ambitions nobles » qu'elle affiche à savoir obtenir dans toutes les sphères de la société une représentation plus conforme à la réalité de la population française. Je m'oppose à l'idée de quotas parce qu'elle est une remise en cause des principes fondateurs de notre Nation mais aussi parce qu'elle va à l'encontre de ses objectifs supposés.

La politique des quotas remettrait en cause les fondements de notre citoyenneté : l'égalité de chacun face à la Loi et l'égale capacité pour chacun de participer à la vie de la Nation soit en se présentant à une élection soit en soutenant, selon le principe "un citoyen, une voix", le candidat de son choix. Même si le phénomène d'identification est important notamment pour l'exemplarité ou pour le sentiment d'appartenance à la Nation Citoyenne, il ne faut pas le confondre avec le processus de représentation. L'implicite des quotas est dans la coïncidence dangereuse entre ces deux concepts dont le premier danger serait une "communautarisation de la souveraineté" et le second l'impossibilité pour chacun de pouvoir se définir autrement que par son origine ethnique ou sa religion. Le citoyen ainsi communautarisé choisirait un candidat pour sa ressemblance et non pour sa capacité à rassembler autour d'un projet. Les quotas et la discrimination positive n'auraient donc pas un impact marginal mais changeraient notre conception de la citoyenneté, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité : Liberté dans des communautés libéricides pour l'esprit citoyen, égalité dans des communautés inégales entre elles, fraternité dans des communautés mises en concurrence !

Reconnaître la diversité culturelle dans notre pays ne doit pas nous entraîner à instaurer des modèles communautaires qui nous ramèneraient à l'Algérie coloniale, celle où sont nés mes parents, et au deuxième collège. La première mesure de discrimination positive me venant à l'esprit est d'ailleurs le décret Crémieux. Par la formalisation de l'inégalité de traitement, il a été une des raisons profondes de la segmentation de la société algérienne et de la séparation de destins qui étaient pourtant liés. La lutte pour l'égalité des droits et de traitement, avant même un quelconque sentiment national, fut la raison de l'engagement de mes parents et de mes grands-parents pour l'indépendance de l'Algérie. Je n'ai pas envie que dans mon pays, en France, en instaurant ce type

de politique de quotas, on segmente aujourd'hui la population française pour sacrifier demain la Nation citoyenne. D'ailleurs, ceux qui veulent le faire aujourd'hui pourront dire demain aux « Français de souche » qu'on a dû y renoncer, non au nom de l'Europe fédérale ou d'une autre forme de supranationalité, mais pour pouvoir intégrer ces gens un peu bronzés... D'une certaine façon, on mettra sur le dos des discriminés le renoncement au modèle républicain. Tout à l'heure, Max Gallo parlait du CRAN ou du CRAB, j'ai bien peur que si demain le CRAN a une raison d'être, le Front national incarnera le CRAB.

Même s'il y a des difficultés à le maintenir, le vivre ensemble existe. Je pense qu'aujourd'hui, il est urgent de mettre en oeuvre des solutions républicaines pour élaborer une véritable « ingénierie » de lutte contre les discriminations et tordre le cou définitivement à l'idée de la faillite du modèle républicain. Cela nécessite de démonter les mécanismes discriminatoires pour voir où ça bloque et donc avoir une « approche technique ».

L'instauration de quotas serait très difficile à mettre en oeuvre dans un esprit "égalitaire" et nous obligerait à une comptabilité antirépublicaine digne du régime de Vichy sans d'ailleurs résoudre la quadrature du cercle. Quelles minorités devrait-on prendre en compte ? Sur quelles bases ? Ethniques ? Religieuses ? Par pays d'origine ? Par couleur de la peau ? Où s'arrêtent les différences ? L'instauration de quotas sur une base ethnique ou raciale serait donc un raccourci qui nous mènerait finalement à l'impasse.

L'ordonnance se réduirait à un traitement symptomatique du mal qui touche notre République avec des effets secondaires sur le pacte républicain, dévastateurs pour la cohésion nationale. Au contraire un véritable remède consisterait à tenir compte de l'étiologie de la pathologie qui touche notre République à savoir le déficit démocratique dont l'absence de la représentation nationale de nos concitoyens issus de l'immigration est le signe le plus invalidant. Il doit donc être pris en compte rapidement mais dans le cadre d'une thérapeutique globale qui traite les véritables causes qui sont géographiques, sociales, générationnelles et institutionnelles.

Voici quelques pistes : un redécoupage électoral plus favorable aux zones urbaines, l'instauration d'une dose de proportionnelle, redéfinition du financement des campagnes électorales, une fusion du Sénat et du CES afin d'avoir une véritable chambre haute représentative de la société civile, "congé citoyen" d'un an qui permettrait aux militants politiques salariés en dehors de la fonction publique de pouvoir assumer pleinement une campagne électorale sans délaisser leur activité professionnelle.

Cela nécessitera avant tout une grande volonté politique chez les élites dirigeantes politiques.

Sans ce volontarisme républicain, en particulier des deux grands partis qui monopolisent à eux seuls au moins 80 % des mandats nationaux, on ne pourra pas changer les pratiques antidémocratiques au sein des partis politiques. L'accusation en règle du modèle républicain n'est-elle pas une forme de déni plus subtile de la part des dirigeants politiques ? On impute au navire une défaillance technique pour mieux excuser l'équipage et faire oublier l'erreur humaine ! Tous ces fossoyeurs de la République feraient de piètres mécaniciens. Après en avoir trafiqué le moteur et la carburation, ils mettraient une voiture à la casse pour panne d'essence. Ainsi avait-on besoin de quotas au PS pour investir des candidats à l'image des militants au lieu de privilégier des parachutages comme à Bondy ? Ne pouvait-on, par simple volonté, permettre l'élection d'un militant du terroir, un Jean-Paul, un Mamadou une Fatima ou même une Elizabeth ? A-t-on besoin à l'UMP des quotas pour dénoncer la transmission héréditaire des mandats politiques comme en Auvergne depuis trois générations ?

Il faut d'autant plus les dénoncer que l'instauration de quotas n'aboutira qu'à l'émergence d'une représentation décorative sans représentativité dont les bénéficiaires, élite s'autoproclamant représentante de communautés virtuelles, seront plus nommés qu'élus. Et finalement la discrimination positive reproduirait les schémas qui lui ont donné naissance. Le mal comme remède, et réciproquement. D'ailleurs à qui a objectivement bénéficié la parité ? Les ouvrières qui ont obtenu au nom de l'égalité homme/femme le droit de travailler la nuit ? Les femmes qui doivent inventer la machine à remonter le temps pour concilier vie familiale et vie professionnelle ? Bien sûr que non ! Car cette loi sur la parité n'a rien changé aux conditions objectives qui exclut toujours la majorité des femmes du monde politique ! Et finalement les femmes politiques ont majoritairement les mêmes profils que les hommes politiques : elles proviennent presque toutes des grands corps de l'Etat ou sont passées par une grande Ecole.

Je voudrais en profiter pour m'arrêter quelques instants sur l'accès à la formation des élites que nous devons réformer si l'on veut véritablement remettre en marche l'ascenseur social et supprimer cette cause importante du déficit de représentation des jeunes des quartiers populaires. Les grandes écoles ont été créées pour deux raisons d'ailleurs liées : répondre à la fois aux besoins de la Nation en recrutant les meilleurs et à l'exigence républicaine d'égalité qui est d'ailleurs l'une des conditions de mise en œuvre de la première.

Un vrai problème est posé aujourd'hui par le mode de recrutement sur dossier nominatif (lycée et élève) pour l'accès aux classes préparatoires qui formalise la ségrégation territoriale et le lycée à deux vitesses, en prenant certes les

meilleurs des beaux quartiers mais en oubliant parfois de très bons élèves des quartiers populaires (discrimination à l'adresse) au profit d'élèves moyens des beaux quartiers ! Les classes préparatoires ne recrutent plus tous les plus méritants mais surtout les plus informés. Une réforme républicaine de l'accès à la formation des élites consisterait à prendre 5 à 10 % des meilleurs élèves de terminale de chaque lycée en classe préparatoire afin de permettre aux enfants des quartiers populaires d'accéder aux grandes écoles sur les mêmes concours. En effet être parmi les meilleurs d'un lycée de ZEP est au moins tout aussi méritoire que d'être un élève moyen d'un lycée parisien huppé. Ce serait accessoirement un moyen de réintroduire de la mixité au lycée et de lutter contre le détournement de la carte scolaire par ceux qui ont les moyens financiers d'esquiver le handicap territorial. Au contraire, les promoteurs de la discrimination positive, comme le directeur de Sciences-Po, proposent des solutions cyniques comme la création d'un lycée d'élite en banlieue réservé aux seuls élèves des quartiers populaires. Encore un exemple du mal pris comme remède. Au lieu de favoriser la mixité sociale, cette solution en trompe l'oeil renforcerait une « ghettoïsation sociale » des meilleurs éléments des banlieues populaires. Après avoir construit les collèges au pied des tours, certains ont pensé à la classe prépa dans la cité HLM ! Au contraire il faudrait une réforme de la carte scolaire qui cesse de faire entrer les problèmes du quartier dans les établissements scolaires et permette de restaurer une mixité sociale, première condition de l'égalité des possibles à l'Ecole.

Pour cela, l'Etat pourrait exiger d'inclure dans les contrats d'Etablissement des Grandes Ecoles, recevant des investissements publics, des actions territorialisées (type SUPMECA) au profit des lycées situés dans les territoires dits "politiques de la ville". Ce type d'action, à distinguer de l'expérience Sciences-Po d'instauration de quotas « hors concours » insultant pour leurs bénéficiaires peu nombreux d'ailleurs, utilise un dispositif déjà existant de passerelles d'admissions sur titre (niveau Bac+2 ou Bac+3) en ouvrant l'accès aux meilleurs élèves ayant opté après la Terminale pour une filière courte en IUT ou BTS. Les Grandes Ecoles quasiment toutes situées à la périphérie des grandes villes françaises pourraient aussi se voir confier la création en leur sein de classes préparatoires académiques faisant profiter aussi aux habitants des quartiers populaires des filières d'excellences dotés d'équipements et d'enseignants de qualité.

Il faut aussi agir sur les conditions matérielles discriminantes pour la poursuite d'études supérieures. La construction d'un grand nombre de bibliothèques d'études dans les banlieues permettrait de pallier l'inégalité de moyens liée à l'habitat et de favoriser l'émulation par le travail. Par exemple, Sarcelles ne dispose que de trente places de bibliothèques pour près de 60000 habitants !

Financer sur le modèle des IPES les études supérieures en subordonnant cette aide à un emploi dans la fonction publique pendant cinq à dix ans ou dans des domaines d'intérêt national (recherche et développement) serait un moyen de répondre à la double exigence évoquée précédemment. En effet, de trop nombreux jeunes diplômés des grandes écoles ou de l'enseignement supérieur, majoritairement de parents CSP+, rechignent à travailler dans ces secteurs préférant pantoufler dans le privé, dans les banques d'affaires ou les cabinets d'audit. L'accès à ces diplômes de jeunes issus des quartiers populaires et de familles ouvrières, dont le modèle de réussite "privilégie la valeur travail à la valeur argent", rendra un grand service à la Nation tout en offrant une promesse d'emploi à des jeunes diplômés souvent discriminés ou manquant de réseaux personnels.

Une autre mesure anti-discriminatoire consisterait à transformer la remise fiscale en avoir fiscal afin que l'aide indirecte de l'Etat pour les cours particuliers de soutien scolaire bénéficie aussi aux familles les plus modestes qui ne paient pas l'impôt sur le revenu.

Pour finir, au moment des événements dans les banlieues, des journalistes m'ont appelé :

« Vous avez réussi, vous êtes ingénieur, conseiller régional... Comment avez-vous fait ? »

J'avais l'impression d'être le seul rescapé d'un crash ... Je leur ai conseillé d'aller se promener au CNRS ou à l'Université pour constater que je suis une des réussites ordinaires de la République. Celles dont on ne parle pas pour mieux faire croire que ce modèle ne fonctionne pas par essence. Il y a encore vingt ans, il fonctionnait pleinement, jusqu'à son abandon progressif, plutôt sa perversion, par des élites politiques.

Je date pour ma part le début de cette perversion communautariste du modèle républicain à la création de SOS racisme, première organisation qui ait segmenté la population française sur des bases ethniques. En phagocytant, au nom du légitime combat contre le racisme, le combat républicain pour l'égalité porté par la marche des Beurs, ses fondateurs ont contribué à donner une définition de la citoyenneté d'une partie de nos concitoyens par opposition à un autre groupe social ou politique ou par référence à une même différence ! D'ailleurs au lieu de présenter le FN comme un danger pour la démocratie, il a d'abord été montré comme un danger pour une partie de la population. Au lieu d'un « touche pas à mon pote », j'eus préféré un « touche pas à ma République » ou au moins « touche pas à ma démocratie... ».

SOS racisme a été créé quand j'avais seize ans ; je n'y ai pas souscrit parce que je sentais la fumisterie et la manipulation politique. Aujourd'hui, le CRAN, les

« indigènes de la République » et d'autres sont dans la suite logique de SOS racisme qui peut être considéré comme le premier né de cette lignée. Nombreux, malheureusement trop silencieux, sont les Français issus de l'immigration qui les renvoient dos à dos en pensant « ni indigène, ni alibi : citoyens ! ». SOS racisme a changé mais le CRAN et d'autres prennent le relais pour vampiriser les derniers espoirs d'une jeunesse à l'abandon. Tous ces mouvements s'appuient en effet cyniquement sur des combats justes pour développer par la suite un catéchisme communautaire antirépublicain, parfois au nom des valeurs de la République et toujours drapés d'une représentativité factice autoproclamée. L'appel d'air créé par les discours de certaines élites politiques ou par les gouvernance locale en est grandement responsable.

D'autres mesures volontaristes pour rétablir la méritocratie républicaine et l'égalité de traitement existent ; elles seront abordées par Patrick Quinqueton lors de son intervention. Je pense par exemple à l'anonymat des demandes de logement, la responsabilité es qualité des DRH en cas de discrimination avérée, la fermeture administrative des agences immobilières ayant des pratiques discriminatoires ou l'exclusion des dispositifs d'allègements fiscaux pour les locations de biens immobiliers des propriétaires pratiquant la discrimination.

Elles doivent être mises en œuvre rapidement, dans le cadre d'un Plan pour l'égalité, pour que l'égalité des chances ne serve plus d'alibi à une remise en cause du modèle républicain et pour que les discriminations cessent de saper le pacte républicain.

J'aimerais finir en saisissant l'occasion de rappeler l'importance de distinguer, sans vouloir les hiérarchiser, la lutte contre les discriminations de la politique d'intégration. La première, qui s'adresse à des citoyens français, est un des aspects d'une politique d'accès à la citoyenneté et pour l'égalité effective des chances. Elle est l'une des faces, celle de l'accès aux droits, d'une politique de la citoyenneté dont l'autre face indissociable est le respect des devoirs. La lutte contre la discrimination s'inscrit donc dans le respect et la mise en œuvre pratique du pacte républicain et du contrat social fondateurs de notre Nation citoyenne. Quant à la seconde, elle est le devoir de la Nation vis-à-vis des populations étrangères accueillies sur notre sol et qui contribuent à la vie de notre Nation. Je n'oublie pas bien sûr qu'un lien générationnel (parents-enfants) et social opère un couplage des deux problématiques et que les discriminations au faciès ou au patronyme frappent indistinctement les Français issus de l'immigration que les étrangers vivant sur notre territoire. Il est toutefois nécessaire de faire cette distinction, en particulier au niveau des organes de réflexion, de décision politique et de communication médiatiques sauf à vouloir scinder la population française, contester la citoyenneté française à certains de nos concitoyens, pratiquer l'amalgame dans les constats et les diagnostics, et

donner des solutions ethniques en trompe l'œil ! Pour cela, la question de l'immigration doit sortir des enjeux politiques électoraux.

Depuis vingt ans la classe politique tout entière fait le constat, avec plus ou moins de sincérité, de la fracture sociale et territoriale. Serait on prêt aujourd'hui à dire aux Français les plus défavorisés que l'on va seulement améliorer le sort d'une partie d'entre eux alors que la souffrance et le désespoir sont au moins d'égale importance ? Au contraire la lutte contre les discriminations ethnico-raciales doit être l'occasion de remettre à plat l'ordre social actuel qui a entériné de fait les inégalités de moyens et de traitement des couches sociales défavorisées. Cette crise des banlieues pourrait alors avoir de salutaire une prise de conscience, par la classe dirigeante, de la nécessité de redonner à la France un cadre macroéconomique permettant de résoudre la fracture sociale et territoriale avant qu'elle ne laisse définitivement la place à une fracture nationale, au sens de la Nation citoyenne

Car quand Nicolas Sarkozy nous dit : « le modèle républicain a failli, ça ne peut pas être pire », je remarque que ce ne sont que des voitures, et, malheureusement des gymnases et des écoles qui ont brûlé en novembre.

En comparaison, dans les pays à modèles communautaires anglo-saxons, les émeutes urbaines sont l'occasion d'affrontements ethniques, de batailles rangées entre communautés. Demain, si on met en place un tel modèle en France, les émeutiers ne se confronteront plus à une police qui incarne la présence d'un Etat jugé responsable de leur sort, mais c'est en bandes ethniques qu'ils s'affronteront et ce seront alors des mosquées, des églises et des synagogues qui brûleront parce qu'alors c'est dans l'Autre qu'ils chercheront le responsable de leur mal de vivre.

Je vous remercie de votre attention.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Rachid, je crois que tu as relevé le défi que nous lançait Sami Nair, le défi de l'ethnicité. Tu as dit très clairement non aux quotas ethniques.

Il s'agit maintenant de savoir comment on peut faire marcher la République.

Je donne la parole à Patrick Quinqueton.

Je pense, pour ma part que la réalité des discriminations dans l'emploi, tenant à l'origine (visible ou liée au patronyme) des personnes concernées, est confirmée par un certain nombre d'études récentes. Elle est, en outre, fortement ressentie par les personnes qui en sont victimes. Contrairement à une idée toute faite, les discriminations dans l'emploi ne sont pas plus fortes dans la fonction publique que dans les entreprises privées.

C'est dans le contexte de la montée des idées libérales, qui favorise la rente au détriment du travail, que la pénurie globale de l'emploi exerce ses effets de discrimination notamment à l'encontre des enfants d'immigrés. S'il s'agit d'une question en soi, elle est exacerbée par le chômage de masse. Seules des politiques économiques plus favorables au travail qu'à la bourse peuvent enclencher un cercle vertueux. Mais, pour autant, il n'est pas possible de s'en tenir à cette seule réponse.

Si l'acuité d'une question est fonction du nombre de rapports que le gouvernement demande à des hauts fonctionnaires, je pense que cette question a une grande acuité : une quinzaine de documents administratifs ont été publiés en dix-huit mois, avec les meilleures et les pires des choses... Par ailleurs, la loi du 30 décembre 2004 a créé la Haute autorité de lutte contre les discriminations. Mais le risque est qu'on s'enferme ainsi dans une logique de lutte contre les discriminations individuelles, dans une espèce de renoncement à examiner ce qui, dans le fonctionnement des Institutions et de la société est de nature discriminatoire et peut donc être remis en cause.

Le gouvernement va présenter cette semaine un projet de loi pour l'égalité des chances. Il comporte un certain nombre de mesures disparates : l'apprentissage junior, le renforcement des zones franches, la création d'une agence, à partir du FASILD, le renforcement des pouvoirs de la Haute autorité et une nouvelle tutelle allégée sur les allocations, plus quelques pouvoirs de sanctions contre les incivilités pour les maires.

Il y a de bonnes idées, mais ce qui manque, ce sont les lignes de force.

C'est pourquoi j'ai préféré essayer de concentrer ma réflexion sur quelques principes simples qui doivent à mes yeux guider une action publique, et je dis bien une « action publique » et non pas un ensemble de mesures contre des discriminations individuelles, dirigée contre les discriminations telles qu'on les observe.

1. Il faut que les bons élèves puissent réussir leurs études, quelle que soit leur origine et quel que soit le quartier où ils habitent.
Pour cela, il est nécessaire de développer les études surveillées, les classes préparatoires adaptées, les internats, les bourses au mérite. Mais il faut imaginer des dispositifs de promotion des talents. Une fois n'est pas coutume : nous pourrions nous inspirer en la matière de ce que pratique l'Etat américain du Texas. Les 10 % de meilleurs élèves de chaque lycée de cet Etat peuvent accéder aux universités publiques de leur choix. (A l'inverse de ce qui se passe chez nous, aux Etats-Unis, les universités publiques sont ce qu'il y a de mieux, les universités privées étant généralement moins bien dotées).
Pourquoi les 10 % de meilleurs élèves de chaque lycée de France (pourcentage appliqué au lycée d'Aubervilliers comme au lycée Louis le Grand) ne pourraient-ils pas être automatiquement admis en première année de classe préparatoire aux grandes écoles ou d'établissement qui sélectionne à l'entrée ? Ce serait, par ailleurs, le moyen de contrer le contournement de la carte scolaire. Il est aussi nécessaire de continuer de développer les procédures de pré-recrutement rémunéré dans la fonction publique, assorties d'un engagement de servir porté de cinq à dix ans.

2. Il faut que les jeunes diplômés accèdent à un emploi à la mesure des compétences qu'ils ont acquises.
C'est un deuxième angle des discriminations telles qu'on les observe, c'est-à-dire qu'un certain nombre de jeunes qui ont fait des études ont accès à des emplois mais à des emplois totalement déqualifiés par rapport aux études qu'ils ont faites.
Pour cela, l'extension de la pratique (non obligatoire) des CV anonymes est une bonne mesure pour que ces jeunes puissent accéder au moins à un premier entretien. La négociation sociale (de branche et d'entreprise) doit s'emparer de la question des procédures de recrutement et de leur transparence. Les concours de recrutement de la fonction publique peuvent être diversifiés : plusieurs modes de recrutement, faisant appel à des savoirs et des savoir-faire différents, mais tous fondés sur le mérite, doivent permettre d'introduire de la diversité dans la catégorie A de la fonction publique.
Pour l'emploi des étrangers arrivés jeunes en France, la question de la condition de nationalité française doit être réexaminée pour les emplois (publics ou privés) qui ne sont pas directement liés à la souveraineté. Dans certains secteurs (éducation, santé, et même sécurité), c'est précisément l'emploi précaire de ressortissants étrangers qui supplée aux manques de

titulaires nationaux : dès lors, invoquer en pareil cas des motifs de souveraineté relève de l'escroquerie intellectuelle.

3. Il faut que les habitants des quartiers populaires n'aient pas le sentiment d'être les oubliés de la France.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Max Gallo sur le caractère nécessairement bivalent de cette affaire : il faut qu'ils se sentent le goût de la France mais, ce dont je parle, c'est d'éviter une discrimination par l'éloignement. L'implantation d'emplois dans les zones franches urbaines – dont l'initiative a été prise par des gouvernements de droite - doit continuer d'être encouragée, mais les services publics doivent aussi s'y implanter ou s'y développer. Les mesures précitées en matière d'éducation doivent s'inscrire dans une réelle logique de zones d'éducation prioritaire : il ne faut pas des enseignants plus nombreux dans les quartiers difficiles, mais des enseignants mieux formés et mieux soutenus. Par contre, c'est l'encadrement, la surveillance et l'aide aux devoirs qui doivent être développés. La politique dite de la ville doit être recentrée sur la formation et le travail. Plus généralement, les politiques territorialisées doivent être davantage fondées sur l'exigence que sur la redistribution.

4. Il faut que les jeunes en échec puissent avoir une seconde chance.

Cela passe par la multiplication (d'ailleurs en cours) des écoles du même nom, établissements destinés à remettre le pied à l'étrier des jeunes qui ont échoué. Plutôt que le débat sur l'âge d'entrée en apprentissage, l'amélioration de la qualité de celui-ci est nécessaire et passe notamment par la bonification de la fonction de maître d'apprentissage : si celui-ci ne voit pas son rôle reconnu, sur la base de l'exigence, l'apprenti se sentira lui-même relégué.

Mais il faut aussi inventer un dispositif de réorientation des élèves des premiers cycles universitaires sans débouchés vers les métiers de demain. Il y a une forme de discrimination qui n'est pas forcément celle dont on parle le plus mais qui est sans doute la plus présente dans un certain mal être, c'est l'accumulation d'étudiants de premier cycle dans des études, par exemple, de psychologie. Je n'ai rien contre la psychologie... mais on sait très bien qu'il n'y a aucun débouché dans ce domaine à hauteur de plus de 10% des étudiants inscrits. Il faut peut-être se poser la question de savoir s'il n'y a pas à proposer à ces jeunes assez rapidement d'autres orientations. Je sais bien que le consensus s'est établi sur le fait que l'orientation est libre et que chacun va où il veut. Mais n'a-t-on à proposer aux étudiants aujourd'hui que le droit de se planter et d'aller dans le mur ? On peut avoir une politique plus active dans ce domaine.

Sur un registre très différent, le développement du travail et de la formation en maison d'arrêt ou en centre d'éducation renforcé est indispensable. La seconde chance peut prendre des formes multiples.

5. Il faut que les salariés, dans leur diversité, aient les mêmes chances de parvenir à des postes de responsabilité.

C'est un sujet qui est venu par la porte la plus visible – dans tous les sens du mot – la télévision, où la diversité serait mal représentée. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il n'y a pas qu'à la télévision que l'on voit peu de Français issus de l'immigration : dans les réunions ministérielles ou au conseil exécutif du MEDEF, c'est la même chose. Ce n'est pas qu'une affaire de visibilité.

Dans la fonction publique, il s'agit de dynamiser les concours internes et d'élargir le recrutement des troisièmes concours.

Ce qui est à la discrétion du gouvernement dans les postes à responsabilité, c'est la nomination des directeurs d'administration centrale : c'est un domaine où on a le plus large choix pour faire appel aux talents là où ils sont et nommer des responsables. Une attention particulière doit être portée aux conditions de recrutement au tour extérieur, souvent réservé au reclassement d'amis (ou adversaires) politiques alors qu'il pourrait (aussi) permettre un élargissement de la base de recrutement à partir d'expériences différentes.

Dans le privé, la discrimination dans les carrières fonctionne d'une façon très simple : ce sont les réseaux d'anciens élèves, la cooptation. Les dirigeants embauchent des gens issus de la même école qu'eux parce que l'association des anciens élèves leur envoie des candidatures. C'est comme ça qu'on reproduit des systèmes : on sait que telle grande entreprise est un repère de polytechniciens, telle autre, un repère de centraliens... Ce sont ces mécanismes qui produisent de l'exclusion : quand on a un système de préférence, on a aussi un système d'exclusion.

L'égalité dans le déroulement des carrières dans les entreprises privées doit aussi devenir un objet de négociation contractuelle et une dimension de la gestion des ressources humaines.

C'est autour de ces quelques idées simples qu'il serait possible de dynamiser l'intervention publique en faveur de l'égalité devant l'emploi.

Mais le débat est actuellement pollué par une polémique, un débat sémantique entre discrimination positive et action pour l'égalité.

Le débat sémantique n'est ni neutre (car le mot « discrimination » sonne mal dans un pays construit sur le principe d'égalité), ni innocent (car son emploi systématique par le ministre de l'intérieur a un objectif politicien à double entrée). L'ambiguïté de la formule laisse place à une double interprétation : « discrimination » pour ceux qui veulent entendre ce mot, et « positive » pour ceux qui en attendent beaucoup. Cette expression est en fait un moyen de « ratisser large » et de déconstruire la République.

En fait, si l'on y regarde de près, le débat est entre les actions positives fondées sur l'origine ethnique et celles fondées sur la situation socio-économique.

Si l'on utilise l'expression « discrimination positive » pour désigner toute politique qui vise à redresser des situations d'inégalité socio-économique, alors la France en fait depuis longtemps : l'impôt sur le revenu avec son caractère progressif, certaines allocations familiales fondées sur une condition de revenu comme l'allocation de parent isolé, la gratuité de certains services publics locaux pour les personnes en difficultés, seraient alors autant de discriminations positives. Depuis les années 80, des politiques publiques ont visé plus systématiquement un objectif d'égalité, à travers des dispositifs à caractère collectif (ou individuel) plus favorables pour les populations en difficultés : la politique de la ville, les zones d'éducation prioritaires, les contrats aidés de la politique de l'emploi, le RMI, les zones franches urbaines, etc. Leur efficacité peut être discutée au cas par cas, mais il s'agirait de politiques de discrimination positive. On pourrait même y ajouter, bien que sa nature soit hybride, l'égalité professionnelle et la parité hommes-femmes. Plus proche de la discrimination positive à l'américaine, il existe en France, depuis plus de cinquante ans, un dispositif d'obligation d'emploi des personnes handicapées : mais le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas donné des résultats excellents.

Si l'on passait à un système de discrimination positive à raison de l'origine, cela exigerait que chacun s'identifie selon son origine ethnique. Faudrait-il alors mettre en place une reconnaissance de travailleur d'origine étrangère, comme il y a une reconnaissance de travailleur handicapé ? Alors que certains jeunes issus de l'immigration se plaignent d'être discriminés, cela reviendrait à leur demander de porter en permanence un tee-shirt avec la mention « noir » ou « arabe ». C'est un peu contradictoire avec les CV anonymes, souvent soutenus par les mêmes partisans de cette discrimination positive.

La question des statistiques n'en est pas vraiment une. Les jeunes qui peuvent faire l'objet de discriminations s'identifient statistiquement par le lieu de naissance de leurs parents ou par le quartier qu'ils habitent. En outre, l'examen des noms figurant sur le registre du personnel d'une entreprise peut aussi donner une idée assez précise de la diversité d'origine des personnels qu'elle emploie.

Notre choix est donc de ne pas entrer dans cette logique. Il n'est alors pas souhaitable de parler de discrimination positive, mais d'action pour l'égalité.

Une expression employée par Patrick Weil me paraît plus intéressante que celle de discrimination positive. Il demande un véritable « plan pour l'égalité ».

Il est tout aussi important de passer d'une lutte contre les discriminations individuelles (renvoyant le plus souvent au sentiment charitable ou au procès judiciaire) à une véritable politique publique, ou plutôt un ensemble de politiques publiques dont le but serait l'égalité devant l'emploi. Ces politiques publiques doivent engager l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales et, lorsqu'il s'agit d'emploi, les partenaires sociaux. Ce sont celles qui ont été précisées à partir des cinq principes que j'ai énoncés, qui ne cherchent pas à innover, mais à en fixer clairement les objectifs précis.

Certaines des mesures évoquées sont d'ailleurs déjà à l'œuvre depuis plusieurs années ou plus récemment. Le prérecrutement, par les adjoints de sécurité, de futurs policiers recrutés par la voie normale du concours et issus des quartiers populaires, date de 1999. La territorialisation de l'action, par les CODAC, date aussi de 1999. La signature par des grandes entreprises d'accords collectifs (Peugeot) ou de conventions avec le FASILD (Adecco) sur la diversité dans l'embauche date de 2002. Certaines organisations syndicales, comme la CFDT et la CGT, ont entrepris depuis cinq à dix ans une sensibilisation en profondeur de leurs militants sur ces questions. Même le MEDEF a pris l'initiative d'une négociation nationale interprofessionnelle sur la diversité en 2006. Ce qui est important, c'est de montrer la direction dans laquelle il faut s'engager.

Plusieurs raisons militent pour une action de grande ampleur dans un délai rapide. Tout d'abord, les départs à la retraite des générations du baby-boom créent un appel d'air pour des recrutements plus nombreux dans le public et dans le privé. Ensuite, la demande d'égalité, corollaire du sentiment de relégation, monte dans la société française, que ce soit d'ailleurs de la part de ceux qui sont réellement discriminés ou de la part de ceux qui ont peur de le devenir si notre pays s'ouvre trop. Enfin, les événements du mois de novembre

2005 montrent à quel point la société française se décompose sous l'effet du chômage de masse et de la faiblesse de notre volonté d'intégration et, pour reprendre le titre d'un livre de Michèle Tribalat, de « *Faire France* ». ³⁵

Il existe donc une opportunité, une demande sociale et une exigence nationale : trois raisons pour agir vite et fort vers l'égalité devant l'emploi. Une initiative franco-allemande est d'ailleurs en cours d'élaboration sur ce sujet. Mais la question de l'orientation est importante. Ce n'est pas l'échec du modèle républicain qu'il faut critiquer, mais le renoncement des élites de notre pays à le mettre en œuvre.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Patrick.

Il était important de montrer que nous avons un certain nombre de propositions concrètes et que se posait le problème de la volonté politique.

Régis Debray a souhaité intervenir en dernier. Je lui donne la parole.

REGIS DEBRAY

Il est vrai que la synthèse est toujours gouvernementale... et j'interviens un peu tard.

N'ayant pas préparé d'intervention, je voulais me donner quelque période de réflexion pour évaluer, sur le « faire France » dont vous avez parlé, l'ancien et le nouveau.

Celtes, Français ou Gaulois, Mitterrand ou De Gaulle, Chevènement ou Max Gallo... Quelles que soient les chronologies, il y a un fait, c'est que la France est le plus vieux pays d'immigration en Europe. C'est sans doute dû à une situation géographique et cela s'est reflété dans le droit du sol.

Et puis, est venue la colonisation. C'est vrai, nous sommes une République post-coloniale, ce n'est pas un blâme ni un éloge, c'est un fait historique. La République est allée chez les indigènes sans rien leur demander, les indigènes sont retournés dans la République, un siècle plus tard : donnant-donnant, juste retour des choses, réponse du berger à la bergère. C'est donc un phénomène tout à fait irrévocable et qui ne peut qu'aller s'amplifiant.

³⁵ *Faire France*, La Découverte, Paris, 1995.

Les quotas d'immigration ne sont pas la solution puisque, comme chacun sait, les quotas de travailleurs qualifiés ne sont jamais atteints et les quotas de travailleurs non qualifiés sont toujours dépassés. La solution n'est donc certainement pas là.

Il n'y a d'ailleurs peut-être pas de solution.

J'aimerais tout de même poser le problème parce que la chose ne peut que s'aggraver à la fois quantitativement et qualitativement.

Max Gallo l'a dit, nous vivons la période des insurrections identitaires à l'échelle mondiale. C'est un phénomène propre à la postmodernité, laquelle, comme chacun sait, est centrifuge, éclatée et pré-moderne. C'est-à-dire qu'on refabrique de la tradition au fur et à mesure qu'on perd les traditions. Généralement les traditions qu'on refabrique après coup sont plus paranoïaques, plus crispées et plus agressives que, si j'ose dire, les traditions traditionnelles, d'autant plus que les phénomènes d'exil, d'exode, d'expatriation, de mobilité, créent curieusement de l'intégrisme.

Autrement dit, plus c'est fluide, plus il y a de grumeaux.

Les mobilités produisent des fixations, aux sens ethnique, psychologique et religieux et le 21^e siècle, je crois, sera marqué par un phénomène qu'on peut résumer ainsi : mondialisation = balkanisation. Mondialisation techno-économique d'un côté, balkanisation politico-culturelle de l'autre, les deux sont corrélées. Pour le dire vite, plus vous avez mis de coca cola en Iran, plus vous avez récolté d'ayatollahs. La dialectique coca cola - ayatollahs est une équation pérenne qui peut servir de fonction pour comprendre un certain nombre de choses et notamment un fait que j'ai découvert avec étonnement il y a trente ans : les cadres fondamentalistes musulmans venaient des facultés des Sciences et des Techniques, non pas des facultés des Lettres et d'Histoire. Il faut peut-être savoir cela pour comprendre que la plupart des discours sur le terrorisme et le fondamentalisme étaient simplement des leurres.

Cela étant dit, nous assistons à un phénomène nouveau. Je voudrais revenir sur l'année 1848 fort bien évoquée, de façon très imagée et prenante, par Max Gallo : Les Italiens, les Polonais et, plus tard, les Espagnols.

Il est vrai que « penser, c'est comparer ». Comparons 2005 et 1848.

1848 est un début de cycle, 2006 est une fin de cycle.

Je veux dire que 1848 et ce qui suit, l'intégration des Italiens, des Polonais, c'est avant la Révolution industrielle... donc le plein emploi.

Nous sommes après... donc le chômage technique.

1848 et ce qui suit, c'est avant le socialisme, religion séculière.

Nous sommes après.

1848, c'est avant les avions et les mails, c'est-à-dire avant les transports.

Nous sommes dans le transport de masse par voies aérienne, maritime et autres.

1848 et ce qui suit, c'est avant les imprimés de masse, c'est-à-dire avant les journaux, avant les manuels scolaires.

Nous sommes après.

Autrement dit, nous sommes passés de la graphosphère à un monde tout à fait différent, l'hypersphère ou la vidéosphère, comme vous voulez l'appeler.

Il y a là un phénomène qui nous met dans une position beaucoup plus difficile, pas seulement à cause de l'origine ethnique des uns et des autres, mais à cause du fait qu'en 1848 il s'agissait de « faire France » et la France, comme mythe mobilisateur, est aujourd'hui défaite...

Donc, qu'est-ce qu'on fait ?

On a parlé du caractère ethnico-religieux de ces violences en banlieue. Personnellement, je crois que c'est matériellement faux. Des constats faits par la DGPN et un certain nombre de personnes ont montré l'absence de caractère ethnique ou religieux dans ces manifestations. Il ne faut pas, en quelque sorte, faire chevaucher les longitudes ni transplanter le conflit israëlo-palestinien dans la réalité française. C'est ce que certains de nos amis intellectuels ont un peu tendance à faire, pour des raisons qui leur sont propres.

Je dirai plutôt que la religion manquait singulièrement dans cette affaire. Quand j'emploie le mot « religion », c'est au sens propre : ce qui relie, ce qui relie un individu à un autre, ce qui fait d'un tas un tout, ce qui fait d'un agglomérat de population un ensemble cohérent et stable, une personne morale, un idéal collectif, bref un surmoi. Cet ascenseur moral ou mythologique ne fonctionne pas aujourd'hui, il fonctionnait au 19^e siècle.

On parle toujours de « refonder le lien républicain », je reprends cette expression de Sami Naïr.

Réfléchissons sur ce qu'est un lien. Un lien est une ligature, une obligation. Un lien est une contrainte. Refonder le lien, c'est refonder les contraintes. Ligoter, obligation, lien, c'est le même mot, tout cela veut dire qu'il y a de la coercition, c'est ce qu'on appelle la discipline. Le lien républicain signifie des lois, des règles et des sanctions, donc des institutions. Or nous sommes dans une période de désinstitutionnalisation ; École, armée, famille, églises... L'état des lieux est tout à fait différent de ce qu'il était il y a cinquante ans.

C'est une question sérieuse : quelle peut être aujourd'hui la communauté des communautés ?

L'extraordinaire essor des écoles privées confessionnelles, qu'elles soient catholiques, juives et demain musulmanes révèle une brisure éducative, une fragmentation du corps social.

Les fins de cycles dans l'histoire des nations comme des empires ont deux caractéristiques : morcellement du territoire et non renouvellement des élites. Nous sommes présentement dans ce cas de figure.

Tous ces propos semblent un peu pessimistes, mais je préfère les donner pour ce qu'ils sont. Historiquement, c'est vrai, nous connaissons un terrible problème de renouvellement des élites et une fragmentation du corps social.

N'exagérons rien, il est vrai que la tradition française n'est pas du tout celle-là, mais « communauté » n'est pas un gros mot. Il est tout à fait normal de se regrouper en communautés.

La question est de savoir, dès lors qu'il y a plusieurs communautés opposées les unes aux autres, quel peut-être le dénominateur commun, l'élément fédérateur.

Avant c'était la Nation, c'était la République, comme l'a dit Jean-Pierre Chevènement. La République était une religion de la Patrie.

L'affection pour la République peut-elle survivre à la désaffection pour la Nation ? Personnellement, je ne le pense pas. En ce sens, il est vrai que la fin du service militaire est tout à fait criminogène. On est même stupéfait de voir que l'Assemblée nationale a pu l'entériner, comme une lettre à la poste, sans aucune réflexion de fond, se contentant d'un vague projet d'une journée d'appel, quelque chose de tout à fait loufoque. Avec l'École, le Service militaire était un formidable facteur d'intégration lié à l'inculcation d'un légendaire national, qui aujourd'hui s'est fragmenté.

Il me semble donc que « l'assimilation » à l'ancienne n'est plus possible, comme elle l'était en 1848 ou en 1890, ou encore en 1950.

Elle n'est plus possible parce que nous vivons la revendication identitaire omniprésente, souvent à base religieuse.

Elle n'est plus possible parce que nos propres élites n'y croient plus. Il est difficile d'intégrer quand on ne sait plus à quoi intégrer.

Elle n'est plus possible parce qu'il faut donner à nos immigrés ou à leurs descendants des valeurs et aussi du travail, et nous ne pouvons donner ni les unes ni l'autre dans la phase économique où nous sommes.

Le danger est énorme, dans ces conditions, de voir importer le modèle américain, comme le tente aujourd'hui Sarkozy dans une situation française qui n'a rien à voir avec la situation américaine pour une raison simple. C'est qu'il

existe aux Etats-Unis un formidable coagulant qui s'appelle Dieu. Je vous rappelle qu'aux Etats-Unis, 94% des Américains disent croire en un Dieu unique et personnel. Il y a là-bas 2% d'athées. Et environ 50% des Américains se disent hostiles à l'élection d'un président athée.

On peut sourire, mais la formidable cohésion donc la vitalité américaine est fondée sur une religion biblico-patriotique qui fusionne l'élément messianique et l'élément national. Elle est d'ailleurs déposée sur chaque billet de dollar qui résume toute la tradition mythologique occidentale, de l'Egypte jusqu'à la franc-maçonnerie. Comparés à cela, les billets en euros sont des billets de Monopoly, pour un jeu de meccano.

Importer Bill Gates en laissant Billy Graham chez lui, ça ne marche pas ! Or nous avons tendance à l'oublier et à ne voir les Etats-Unis que sous l'angle Bill Gates.

La guerre de tous contre tous, la guerre de races, la guerre de classes aurait éclaté aux Etats-Unis depuis longtemps si les communautés n'avaient pas pour point commun le fait d'avoir des révérends, des gens qui lisent la Bible et la chantent tous les dimanches, notamment dans la communauté noire dont je vous rappelle que tous les leaders les plus révolutionnaires sont fondamentalement des croyants, des pasteurs.

Quand vous avez ce formidable contrepoids, vous pouvez vous permettre l'individualisme marchand, et vous pouvez vous permettre le communautarisme. Cette clef de voûte, cet englobant, cette transcendance permet à l'Etat fédéral de faire du transcommunautaire.

N'ayant pas de transcendance profane ni laïque, nous retombons nous, en France, dans le multicommunautaire. Mais le propre d'une communauté est de s'opposer à une autre, une communauté se pose en s'opposant à sa voisine. Il y a une myopie dangereuse chez nos libéraux français qui tient sans doute à une transplantation peu réfléchie du modèle américain sur une tradition française.

Deux remarques en passant, pour terminer.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que Patrick Quinqueton a dit au sujet de l'éducation. C'est une idée que Patrick Weil avait soulevée il y a longtemps et dont on a beaucoup parlé à l'intérieur de la Commission Stasi :

Il y a de très bonnes choses aux Etats-Unis : il y a eu le « *busing* » et ce règlement à l'université du Texas qui garantit aux meilleurs élèves 5% ou 10% de places dans les universités publiques, ce qui pourrait se faire aujourd'hui chez nous pour les grandes écoles.

À propos de la question du zonage, on a constaté qu'il n'y a aucune corrélation entre le niveau des moyens consacrés au système éducatif et le niveau de performances des élèves obtenu.

Le système des ZEP consiste à donner 8% de budget en plus par élève.

Faut-il vraiment aider les écoles et les collèges en difficulté ou les fermer pour envoyer les enfants ailleurs ? Est-ce vraiment une bonne idée que de scolariser les enfants des tours au bas des tours ? Ne faudrait-il pas, au contraire, créer un système de déplacement qui consisterait à amener un certain nombre d'élèves dans des collèges où on ne les attende pas, où ils ne se retrouvent pas entre Maliens, entre Sénégalais, entre Algériens et où il y ait une véritable circulation, non pas une relégation ?

Une réflexion pourrait être menée sur ce sujet.

J'ai entendu parler de la communauté de destin, du « vivre ensemble ». Excusez-moi, ces mots me semblent un peu rhétoriques. J'ai l'impression qu'on ne vit pas du tout « ensemble » en France, on ne vit pas territorialement ensemble. On parle sans cesse de mixité sociale en ignorant qu'il y a une relégation de fait. Il y a des ghettos de riches - nous sommes ici dans un ghetto de riches - et il y a des ghettos de pauvres ! Je crois que ceux qui vivent dans les quartiers n'aiment pas en sortir et que ceux qui n'en sont pas n'ont aucune envie d'y aller et encore moins d'y habiter, pour une simple raison : l'échec scolaire pour les enfants et le prix de l'appartement sont directement connectés au lieu où l'on vit. Chacun connaît ces avenues de banlieue où les appartements du trottoir de gauche valent trois fois plus cher que ceux du trottoir d'en face parce que l'école n'est pas la même. C'est la réalité ! Il n'y a pas seulement des inégalités de revenus, il y a des inégalités de destin. Chacun, par des stratégies d'évitement, fait en sorte de ne pas tomber dans le mauvais quartier.

Je repasse la parole à Jean-Pierre Chevènement, l'homme des vraies synthèses.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Je suis très surpris qu'on ait très peu parlé de la sécurité, problème essentiel car sans sécurité, pas de vie en société. Le problème de la sécurité doit être corrélé à celui de l'éducation et de la citoyenneté.

Brûler une Ecole est honteux. Il faut le dire. Il ne suffit pas de faire couler « le lait de l'Humaine tendresse ». Il faut aussi manier le bâton. Il n'y a pas de prévention sans sanction, mais pour manier le bâton, il faut avoir le sentiment d'incarner quelque chose.

A-t-on besoin d'une transcendance ?

Faut-il croire en Dieu ?

Pour manier le bâton... il faut y croire un peu ! Il faut croire en tout cas que c'est nécessaire. L'invocation à la République : « Combats avec tes défenseurs » peut quelquefois être un motif suffisant, peut-être dans la tête d'un bon préfet ou d'un bon flic. Cela peut-il aller au-delà ?

Régis a posé un problème de fond :

La République peut-elle fonctionner sans une certaine transcendance ?

Tu as dit que la République était indissociable d'un certain attachement à la patrie. Je partage entièrement ce sentiment. Il faut recréer un surmoi républicain. Sans patriotisme, pas de civisme.

Peut-on recréer un patriotisme moderne ?

Peut-on redonner un sens à la France dans le monde d'aujourd'hui ?

Peut-on articuler la France avec l'Europe et avec le monde ?

Je pense qu'on ne peut pas substituer l'Europe à la France. Une phrase cent fois répétée pendant les vingt années écoulées: « La France est notre patrie, l'Europe est notre avenir » peut très bien se lire comme : « la France est notre passé, l'Europe sera notre patrie ». Je pense que ce changement de paradigme n'est pas opératoire, nous sommes en train de nous en apercevoir : ça ne marche pas !

Il faut organiser le retour de la France, pour l'Europe, non pas en prétendant faire la France par l'Europe, comme l'a écrit Jacques Delors [*« La France par l'Europe »* était le titre d'un de ses ouvrages dans les années quatre-vingts : je ne sais pas très bien ce que ça veut dire...] mais faire l'Europe par la France, ou en tout cas avec la France, parce que la France est un pays singulier dont toute l'Histoire s'articule autour de cette coupure - qu'on pourrait dire épistémologique - de la Révolution française, qui donne sens à l'Histoire et pas seulement de notre peuple. Si on veut faire surgir un acteur européen indépendant, il ne faut pas mettre la France en congé. Ce serait une grave erreur de raisonner seulement à l'échelle de l'Europe. Il faut raisonner à l'échelle du monde.

La grande erreur est d'avoir oublié que la France est articulation du particulier (les Celtes, Clovis et tout ce qu'on voudra) et de l'universel. Par conséquent, la France doit parler au monde et en particulier au monde arabe et à l'Afrique, à cause des liens tissés par l'Histoire... Je considère qu'il n'y a rien de catastrophique dans le passé colonial de la France qui nous a portés à un moment donné de l'Histoire vers ces parties du monde. Ce sont des faits historiques à traiter comme tels. Il y a aujourd'hui un témoignage à porter, celui de la justice et des valeurs républicaines, vis-à-vis du monde arabe en

particulier. Des problèmes sont pendants depuis trop longtemps, il faut les résoudre.

Où est aujourd'hui la voix de la France, même fluette ?

On ne l'entend guère : la feuille de route, le quartette... tout ça n'est pas sérieux !

L'Afrique est un problème immense ! Va-t-on se désintéresser d'une Afrique aux 2/5 èmes francophone? C'est là-bas qu'il faut agir même si, nous le savons, c'est infiniment complexe. La Fondation Res Publica prépare d'ailleurs pour cet automne un colloque qui sera intitulé : « Où va l'Afrique ? ».

Si on ne fait pas ce travail de réarticulation de la France par rapport au monde et, accessoirement à l'Europe, on ne peut pas non plus « tenir le bâton » ! La force manquera. L'anomie triomphera.

Il y a quelques années, j'ai essayé de développer l'idée que la France pouvait rester une grande puissance politique et, curieusement, elle l'a montré, en 2002-2003, au moment de l'affaire irakienne. La diplomatie française a réussi quelque chose à ce moment-là, même si l'Irak est aujourd'hui un pays occupé, même si son peuple continue à souffrir comme peu d'autres.

Peu de pays, à bien y réfléchir, peuvent, comme la France, prétendre demeurer dans le monde d'aujourd'hui, avec des moyens matériels limités, une grande puissance politique. Cela veut dire que nous devons être capables de relever la fierté française, d'inscrire l'Histoire de la France dans un grand mouvement de liberté, de libération, de solidarité des peuples, articulé aux valeurs républicaines, aux valeurs de la Révolution française !

Nous serons alors capables d'enseigner ensemble l'Histoire et l'Education civique et morale. Quand j'étais ministre de l'Education nationale, on m'avait proposé de réintroduire l'Education civique et morale. Après réflexion j'ai jugé qu'« Education civique » suffisait... Je pense aujourd'hui que j'ai eu tort de n'avoir pas accepté cette proposition de l'inspection générale, c'était une bonne idée. Il faut bien avouer ses fautes. C'est à la mode d'ailleurs.

Il me semble que l'intégration par la citoyenneté est une idée tout à fait moderne. Encore faut-il que nous puissions faire revivre le politique - ce qui est bien difficile par les temps qui courent - et le débat politique, en ouvrant largement à tous les jeunes les portes de l'engagement politique et syndical et de la participation aux mandats politiques.

La question que je pose est celle de la volonté politique. Y a-t-il en France une volonté politique ? Sur qui peut-on s'appuyer ? La droite ? La gauche ? Toute politique antidiscriminatoire aura un effet d'éviction par rapport à certaines

clientèles aujourd'hui privilégiées. Je cherche sur quoi on peut appuyer la volonté politique. Seul le peuple le permettrait. Encore faut-il le rencontrer ...

Aux mesures évoquées par Patrick Quinqueton, je voudrais ajouter quelques autres, forcément diversifiées, du fait du cumul de handicaps qui frappent les jeunes de nos banlieues (sociaux, géographiques, générationnels ou au niveau de la formation) auxquels se surajoutent des comportements discriminatoires de la part de certains employeurs fondés sur des préjugés ou attribuant à leur clientèle des préjugés contre lesquels il y a lieu de réagir au lieu de baisser les bras.

- Des mesures concernant le logement et l'habitat :
La déségrégation urbaine prendra du temps.
Il faudrait porter le SRU à 20% pour toutes les communes, quitte à utiliser le cadre de l'intercommunalité pour mutualiser les efforts de construction de logements sociaux nouveaux. L'intercommunalité doit être développée, le rôle des communautés d'agglomérations est essentiel : au nombre de 162 aujourd'hui, elles devraient être des outils pour la politique de l'habitat. Il en va de même pour les communautés de commune en milieu urbain ou périurbain. La politique de la ville est relativement bien dotée mais il y a une action vigoureuse à mener au niveau des attributions de logements.
- Des mesures concernant l'Ecole :
Il est nécessaire d'améliorer l'orientation. La création de classes passerelles, de filières d'excellence faciliterait l'accès aux prépas et à l'université.
Des préparations rémunérées aux concours et des formations courtes d'adaptation aux concours dans les ZEP pourraient être envisagées.
Pourquoi ne pas envisager une forme d'apprentissage sous contrat de travail, comme le suggère l'Institut Montaigne ? Ceci devrait s'accompagner d'une revalorisation du statut de maître d'apprentissage, sous forme de surcote pour la retraite par exemple.
Jacques Berque suggérait l'ouverture de lycées expérimentaux franco-arabes et franco-turcs comme devant favoriser l'ouverture de la France sur le monde.
- Des mesures concernant l'accès à l'emploi :
Une sensibilisation nationale à la diversité exige une campagne de communication des pouvoirs publics à destination des organisations syndicales, des chefs d'entreprises, des responsables DRH, des intermédiaires de l'emploi.
L'accès à la Fonction Publique pourrait être facilité par un 3^{ème} concours, le recours aux emplois jeunes, des préparations rémunérées, des bourses

de service public, une sensibilisation des jurys et des enseignants des centres de formation, le développement du pré recrutement pour les catégories C et les B de la Fonction Publique, la valorisation des acquis permettant des prépas courtes aux concours dans les ZEP.

Dans les entreprises privées, des audits de la « diversité » (photographies statistiques de la diversité dans les entreprises) pourraient être systématisés. Le problème est celui de l'instrument de mesure : La « discrimination positive » ne doit pas déboucher sur l'ethnisation des problèmes.

En effet, la République admet les traitements différenciés, non pas sur une base ethnique mais en fonction du revenu et des territoires. C'est un état d'esprit qu'il faut faire changer : les rapports ministériels ne suffisent pas (Rapport Berque : 1985, Rapport Biville : 1989).

L'expérience des Codac de 1999 pourrait être reprise avec, dans chaque département, une mission de sensibilisation.

Des « Observatoires de la diversité » pourraient être créés. A partir de quels outils de mesure ? Pour éviter la dérive inévitable qu'entraînerait l'appartenance ethnique déclarée, il faudrait privilégier des critères objectifs : la nationalité des parents et grands-parents ou leur lieu de naissance

D'autres initiatives ont été envisagées en particulier par l'Institut Montaigne : « promotion des talents » (1000 premières entreprises françaises), ouverture du recrutement dans les grandes écoles d'ingénieurs, réforme de l'orientation après la 3^{ème} et réorientation des premiers cycles universitaires vers les métiers de demain, socialisation par l'insertion dans les entreprises du secteur marchand, cycle dual entre les collèges ZEP et les entreprises en associant CCI et Chambres des Métiers dans chaque ZUS, création d'associations locales « entreprises et quartier » et d'une association nationale favorisant le parrainage et le tutorat.

Quelle que soit la situation générale de l'emploi, ces mesures sont nécessaires mais elles ne prendront leur plein effet que si la création d'emplois redémarre.

Ce qui compte, c'est d'avoir des propositions et une volonté. Mais je le répète : encore aurions-nous cette volonté, si nous ne sommes pas capables de faire régner la sécurité dans les quartiers, nous ne réussirons pas car nous ne ferons pas l'économie de la fermeté !

Je voudrais vous en convaincre.

Il y a une manière de faire que la police soit plus efficace, qu'elle ne cristallise pas tous les ressentiments et « la haine » que j'évoquais tout à l'heure dans un

monde ultra-simplifié des beurs et des keufs... C'est quand même moins élaboré que l'opposition bourgeoisie-prolétariat. Je regrette l'époque du marxisme triomphant : un horizon où on pouvait progresser ! Avec les keufs et les beurs, c'est plus difficile !

Mais je crois qu'on peut réellement avoir une police citoyenne, plus proche de la population, qui la connaisse, qui soit connue d'elle. C'est ce que j'avais essayé de faire avec la police de proximité, une police sectorisée, polyvalente (police judiciaire et de sécurité publique) et partenariale. Elle était à la fois préventive (patrouilles organisées à partir des commissariats de secteur) et répressive. Soixante-sept expérimentations ont été menées en 1999 suivies d'une première vague de généralisation en juillet 2000 pour les grandes circonscriptions. Mais l'efficacité implique la durée. Probablement ne fallait-il pas aller jusqu'aux petites circonscriptions de police et renoncer à la troisième vague de généralisation dans les petites villes. Il y a eu ensuite un changement de gouvernement et de doctrine, mais je crois profondément que c'est la bonne solution. Il ne faut pas confondre la police de proximité avec la police communautaire. *La tentation de la sous-traitance* à des polices communautaires existe, comme celle de créer des instances communautaires ou de détourner les instances culturelles de leur rôle. Ce serait un réflexe d'abandon de la République. Ce serait traiter des problèmes réels sur une base ethnique : Une facilité au départ, très dangereuse à l'arrivée car la crise du modèle multiculturel ou communautariste est avérée (Grande- Bretagne – Pays Bas).

On peut aussi avoir une police à l'image de la population. J'ose dire que j'ai fait rentrer près de 2000 ADS (adjoints de sécurité) recrutés dans les quartiers dans la police nationale. Ils ont passé les concours de gardiens de la paix. La mise en œuvre de cette politique n'a pas été simple. Dès novembre 1998, Sophie Body-Gendrot relevait³⁶ « A la suite des arbitrages rendus à la fin du printemps 1998, et du soutien réaffirmé à l'ordonnance de 1945, la politique actuelle se fait hésitante, soulignant son attachement à l'approche éducative, refusant un droit d'ingérence dans la vie des individus et des familles à problèmes, et ne se dotant ni d'outils ni de personnels adéquats pour permettre le rétablissement de la sûreté dans ces quartiers. ». On se reportera utilement à « Défis républicains » (Fayard 2004) pour connaître la suite (chapitre 14 « Le défi de la sûreté, p. 308-328).

A partir du moment où notre police sera vraiment aux couleurs de la France, il n'y aura pas besoin de quotas, il suffira, comme je le proposais tout à l'heure, de préparation aux concours (ou, après certains diplômes, d'une petite transition) et de l'utilisation des emplois jeunes pour arriver à ce résultat.

³⁶ Sophie Body-Gendrot – *Les villes face à l'insécurité*, p. 229, Bayard Editions, novembre 1998

On pourra alors « manier le bâton » avec plus de discernement car - il faut le dire - c'est un travail d'artiste, un travail infiniment délicat qui demande beaucoup de doigté, pas de mots trop violents ! C'est tout à fait inutile.

En même temps, pour remettre en marche le modèle républicain, la fermeté ne suffit pas : cela demande beaucoup de générosité.

Ce dispositif de mesures n'aura d'efficacité que si on fait reculer le chômage.

Le problème de l'emploi est évidemment le problème majeur. C'est ce que vise à occulter, consciemment ou non, l'approche sociale-libérale de type caritatif fondée sur une idéologie victimaire-compassionnelle, des présupposés différentialistes et des préconisations essentiellement stigmatisantes, visant à judiciaireiser le traitement des discriminations, avec comme effets inévitables une culpabilisation à l'échelle de la société tout entière et une sourde exaspération des antagonismes entre différentes communautés de « victimes ». Cette approche, fondée sur la « bonne conscience », n'est pas opératoire. Seul le débondement de l'accès à l'emploi et la large ouverture à tous les citoyens de toutes les responsabilités à tous les niveaux de la société peut remettre en marche le modèle républicain.

La lutte pour l'égalité des chances et contre les discriminations ne pourra donc se développer, j'insiste sur ce point, que si, par ailleurs, des emplois se créent et le chômage recule.

Si on n'est pas capable de renverser les postulats qui pèsent sur notre politique : Banque centrale européenne indépendante, si on n'est pas capable de relancer l'économie à l'échelle européenne, ce sera plus difficile, mais il faudra quand même le faire.

Remettre en marche le modèle républicain demande beaucoup d'énergie, interdit la moindre complaisance vis-à-vis des communautarismes aussi bien que de l'idéologie de la gauche différentialiste, idéologie de la bonne conscience, idéologie qui excelle à créer plusieurs catégories de victimes qui se font concurrence entre elles.

Jean-Marie Delarue a dit tout à l'heure une chose très juste : il existe aussi des minorités qui sont presque des majorités silencieuses, de gens qui ne sortent plus, qui ont peur. C'est pourquoi il faut faire la police, pour apprendre aux gens à sortir, à se fréquenter, à ne plus avoir peur de mettre le nez dehors.

Est-ce par des condamnations judiciaires prônées par les tenants de cette idéologie fondée sur des présupposés différentialistes-ethnicistes), est-ce par la publicité sur ces condamnations qu'on va régler les problèmes ? On ne les règlera – c'est ma conviction la plus profonde - que si on est capable de faire accéder à l'emploi des catégories qui, aujourd'hui se sentent marginalisées.

Le problème n'est pas simple. Il ne suffit pas de faire appel aux bons sentiments et à la bonne conscience. Il faut se retrousser les manches ! Il faut que se manifeste dans l'Etat une véritable volonté que, pour ma part, je n'ai pas vue souvent !

DEBAT AVEC LA SALLE

GILLES CASANOVA

En 1999, pour préparer les Assises de la citoyenneté dont Jean-Pierre Chevènement a parlé, une étude a été faite, avec des méthodes très sérieuses, qui n'a pas été publiée à l'époque mais des universitaires l'ont publiée ensuite. On peut donc la citer.

A la question : « A quelle nationalité vous sentez-vous appartenir ? » des jeunes issus de l'immigration devaient choisir entre trois réponses

- La France
- Celle du pays d'origine de vos parents
- Un autre pays. Si oui, lequel ?

Est arrivée en tête la réponse « un autre pays » : les Etats-Unis d'Amérique !

Un deuxième chiffre suscite la réflexion : 0 ! Aucune femme n'a participé aux événements de cet automne ! Est-ce si courant dans les mouvements sociaux ?

UN INTERVENANT DANS LA SALLE

Je voudrais intervenir en tant que praticien, non pas des émeutes, mais de l'intervention auprès d'émeutiers à Clichy-sous-Bois où je suis maire adjoint.

Premier point, une réponse à Max Gallo, à propos du caractère ethnique et religieux. A Clichy-sous-Bois, si on fait de la sociologie de très bas étage, les trois victimes de l'accident dans le transformateur étaient un Turc, un « black » et un Maghrébin. On en déduit ce qu'on veut. Les émeutiers se recrutaient dans toute la population qui, dans ces quartiers, est exclusivement issue de l'immigration mais ils sont tous français. Ce qu'ils réclamaient, explicitement, c'est « plus de République ! » : bien qu'ils viennent de collèges où on a trois ans de retard à l'entrée en 6^{ème} (sur la moyenne départementale), ils ont appris la République, l'égalité... et ils disent : « Pourquoi pas nous ? »

J'ai été très frappé par une expérience de la BBC, relatée par *Le Parisien*. La BBC a envoyé un surdiplômé d'un quartier de Birmingham à Clichy-sous-Bois et un surdiplômé de Clichy-sous-Bois dans la banlieue de Birmingham. Ce qui avait le plus frappé l'Anglais, d'origine pakistanaise, c'était l'insistance que tous ses interlocuteurs mettaient à dire qu'ils étaient français et à évoquer la devise républicaine. Ce n'est certes pas un sondage scientifique mais c'est révélateur sur la nature des émeutes.

Je voudrais intervenir sur un autre aspect. A mon avis, il faut distinguer banlieues et quartiers dégradés. Les émeutes ont eu lieu plutôt dans les quartiers dégradés que dans les banlieues. En Seine Saint Denis, banlieue par excellence pour tous ceux qui n'y sont pas allés, à côté de Clichy, il y a Le Raincy, à vingt minutes de la Défense par le RER. Dans la belle ville du Raincy, le mètre carré est plus cher qu'à Paris. Mais à quatre kilomètres de là, à Clichy-sous-Bois, il faut rajouter 45 minutes. Pour un Clichain de base, si tout marche bien, il faut une heure et quart pour aller de Clichy à Paris. Aujourd'hui, je suis arrivé en retard parce que j'ai mis une heure trois quarts.

Il y a des problèmes dans les banlieues D'après les chiffres de Rachid Adda, si 80% de la population étrangère habite dans 10% de zone territoriale, 80% des étrangers n'habitent pas dans des quartiers dégradés. Certes, les quartiers dégradés sont majoritairement peuplés de populations issues de l'immigration mais la solution du problème des populations issues de l'immigration ne résoudra pas le problème des quartiers dégradés qu'on estime à 400, ce qui me paraît exagéré (pour des raisons politiques), à mon avis, il y en a au maximum 130.

Pour illustrer le cas de Clichy : tant que le transport ne devient pas un des éléments fondamentaux des politiques publiques, les gens sont assignés à résidence. (Mon déplacement m'a coûté 5,20 euros.)

Tout le monde a parlé de l'Ecole.

A propos de la police et de la politique de la ville, je peux démontrer qu'il y a une corrélation assez étroite entre le quartier du Chêne pointu dans le bas Clichy où les émeutes ont démarré et le fait que l'UPP (unité de police de proximité) prévue pour 2002 n'a pas été créée alors que sur le haut Clichy qui compte aussi 3000 logements, l'UPP, même si elle a été dissoute a laissé des traces : il n'y a pas eu d'émeute dans le haut Clichy.

Le logement est fondamental. Le projet Borloo de reconstruire sur place, c'est très bien mais ça serait encore mieux s'il n'y avait pas une terrible crise du logement et s'il y avait des logements en quantité suffisante pour tout le monde, la notion de quartiers dégradés ne disparaîtrait pas – la centrifugeuse du libéralisme projette les populations en lointaine banlieue où il n'y a pas de transports – mais la question jouerait beaucoup moins.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Monsieur le Maire-adjoint, de ce message de confiance républicaine venu de Clichy sous Bois Un ressortissant du 93 demande la parole.

ALAIN PERIES

A propos de la politique de la ville, on peut remarquer que les quartiers difficiles dont on parle sont presque les banlieues des banlieues [sauf erreur de ma part, la banlieue est le lieu de ban, le lieu du bannissement] ce qui fait qu'on aggrave la difficulté, que ces quartiers sont très difficilement liés au reste des villes et, qu'à mon sens, une des solutions consiste à recréer des vraies villes. J'ai été élu à Pantin il y a cinq ans, je suis arrivé dans une ville où personne ne parlait de Pantin, on parlait des Courtilières, de Hoche, des Quatre chemins, il n'y avait plus de ville... Je crois qu'il est fondamental de recréer des villes pour recréer le vivre ensemble dont on parlait tout à l'heure.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Alain.


Chers amis, il me reste à remercier tous les intervenants.

Achévé
d'imprimer
en février 2006

*Ont participé au colloque du lundi 9 janvier 2006
à la Maison de la Chimie*

Rachid Adda, Régis Debray,
Jean-Marie Delarue, Max Gallo,
Sami Naïr, Patrick Quinqueton
et Jean-Pierre Chevènement

FONDATION RES PUBLICA
52, rue de Bourgogne
75007 Paris

 01.45.50.39.50

@ res-publica@wanadoo.fr